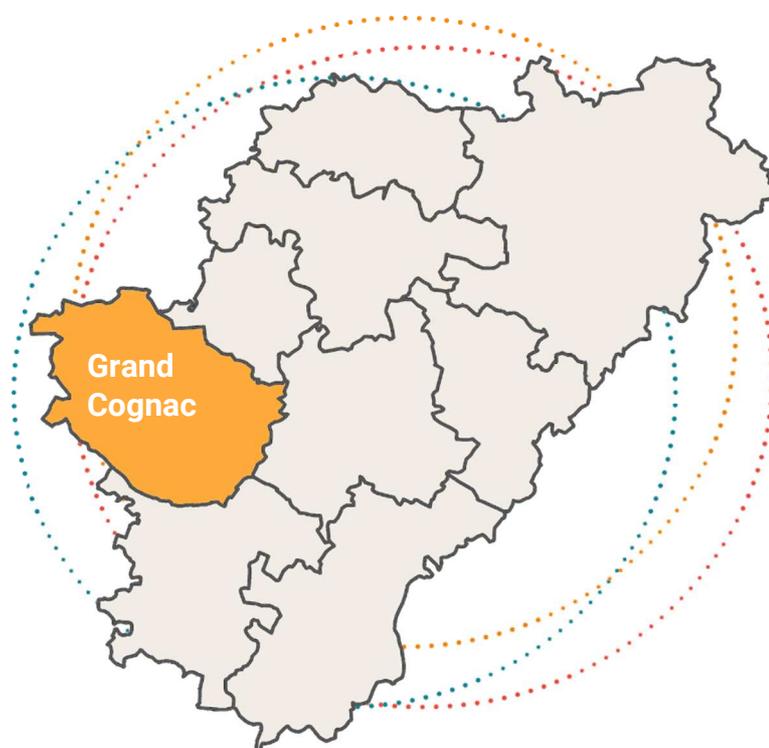


Convention
territoriale
globale

2024 -
2028

Une ambition partagée au service des familles



Avec la participation de



Convention territoriale globale

Sommaire

Acte d'engagement	p. 4
Les champs d'intervention partagés	p. 6
Le bilan 2019-2022	p. 11
La démarche Ctg	p. 19
Portrait de territoire	p. 23
Les enjeux	p. 30
Fiches actions	p. 42

Convention territoriale globale

Acte d'engagement

La convention territoriale globale (Ctg) a pour objectif stratégique de porter le projet social du territoire de la communauté d'Agglomération de Grand Cognac, de partager la même vision du développement territorial, d'organiser concrètement l'offre globale de services et d'articuler les savoir-faire. Elle organise un cadre politique stratégique et opérationnel pour décider, piloter et décliner une offre de services territorialisée cohérente avec les besoins spécifiques identifiés sur le territoire. Réalisée dans le cadre d'une démarche partenariale, la Ctg se concrétise par la signature d'une convention politique, sur une période pluriannuelle de cinq ans.

L'ambition partagée des différents acteurs signataires de la Ctg vise le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles mais aussi l'optimisation de leurs interventions. Ainsi l'offre de services de la Caf de la Charente structurée et priorisée grâce à la Ctg articule un volet financier à travers l'accès aux droits et le versement de prestations familiales et sociales associées, l'octroi d'aides permettant de développer des services (accueil individuel et collectif du jeune enfant, loisirs des enfants et des adolescents, autonomie et citoyenneté des jeunes) mais aussi un volet solidarité locale autour de l'animation et de l'accompagnement social.

Les interventions de la Caf de la Charente participent activement à la solidarité nationale, elles s'exercent au quotidien dans l'attention portée aux situations de vulnérabilité et aux difficultés que peut rencontrer à tout moment chaque allocataire. Investir dans la solidarité, c'est aussi faire une place à chacun et garantir que des territoires, des quartiers, des lieux de vie ne restent pas en dehors de l'action publique.

En faisant le choix de se consacrer prioritairement aux territoires et aux publics les moins bien servis, l'action publique de la Caf de la Charente s'inscrit dans une démarche territoriale de projets sur des champs d'intervention importants pour l'attractivité d'un territoire et qui s'insèrent dans les missions essentielles de la branche Famille à savoir les champs de l'enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité, de la politique de la ville, de la vie des quartiers ou encore le logement.

Dans un contexte marqué par l'évolution du paysage territorial, et afin de garantir la déclinaison des politiques publiques sur les territoires, au plus près des besoins des usagers, la branche Famille assure quatre missions essentielles :

- aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale,
- faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes,
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle,
- accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

La convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 de la branche Famille renforce ces missions, avec l'objectif d'amplifier l'ancrage territorial des Caf. Pour redynamiser l'offre d'accueil du jeune enfant, la Cog s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du service public de la petite enfance, qui

fera des Ctg l'instrument de régulation et de gouvernance pour le maintien et le développement de l'offre d'accueil

La convention territoriale globale fait le lien entre l'ensemble des politiques publiques présentes sur le territoire. Elle favorise le croisement des différents schémas existants (schéma départemental des services aux familles, schéma directeur d'animation de la vie sociale) tout en ayant le souci de l'adaptabilité et de la cohérence avec le projet de territoire.

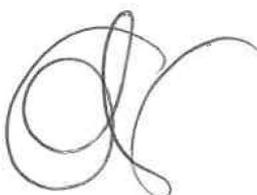
C'est pourquoi, en accord avec les orientations générales inscrites dans le présent préambule, la Caf de la Charente et la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac souhaitent s'engager dans une convention territoriale globale de services aux familles.

**La Présidente du Conseil
d'administration de la Caf de
la Charente**



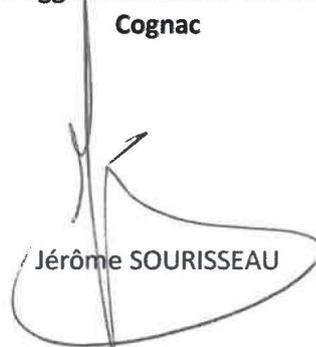
Marie-Charles BONJEAN

**La Directrice
de la Caf de la Charente**



Estelle LOUIS

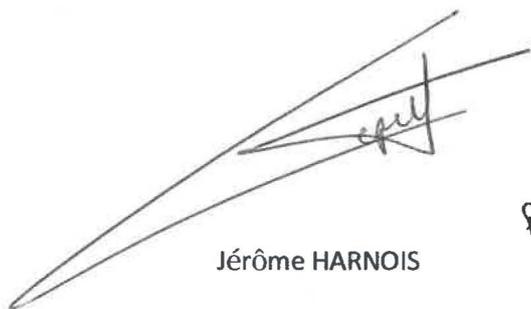
**Le Président
de la Communauté
d'agglomération de Grand
Cognac**



Jérôme SOURISSEAU

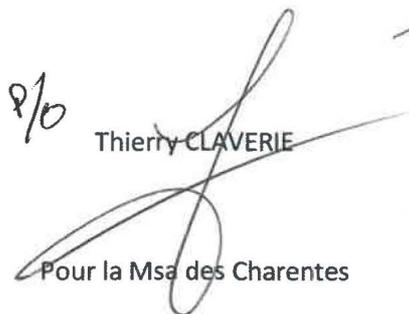
Avec la participation de l'État, de l'Education nationale, du département de la Charente
et de la Mutualité sociale Agricole

**Pour l'État
Le Préfet**



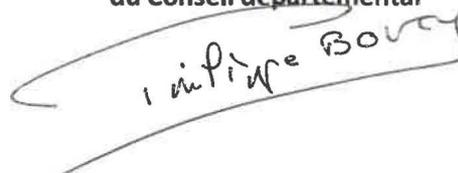
Jérôme HARNOIS

**Pour l'Éducation nationale
Le Directeur académique**

8/0


Thierry CLAVERIE

**Pour le Département
Le Président
du Conseil départemental**



Philippe BOUTY

Pour la Msa des Charentes

**Le Président du Conseil
d'administration**



Patrick COUILLAUD

Le Directeur



Edgard CLOËREC

Convention territoriale globale

Les champs d'intervention partagés

Durant la période de mise en œuvre de la première Ctg sur la période 2019/2022, Grand Cognac a pu capitaliser sur les premières années du transfert des compétences partagées avec la Caf de la Charente pour élaborer son projet éducatif des crèches, centres de loisirs et accueils de jeunes, intitulé **“ Vers une identité éducative pour le territoire ”**.

Ce projet éducatif a été adopté par son conseil communautaire le 22 juillet 2021. L'ambition portée alors par l'assemblée est résumée dans le mot introductif du président :

“L'offre proposée aux familles dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse rayonne sur toute notre agglomération et participe directement à l'attractivité économique du territoire.

Les élus ont souhaité déployer la compétence enfance jeunesse sur l'ensemble de Grand Cognac dès le 1^{er} janvier 2019 afin d'accompagner le développement des enfants et adolescents de 0 à 17 ans et d'assurer à chacun l'équité d'accès aux services.

Une première phase a consisté à harmoniser les conditions d'accueil, la tarification et les règlements intérieurs des structures.

Aujourd'hui, dans un contexte difficile pour tous, il est proposé de définir un projet éducatif commun à l'ensemble des structures enfance jeunesse dont l'ambition est de relayer l'action éducative des parents, de l'institution scolaire et de l'ensemble des acteurs de l'éducation.

Je sais pouvoir compter sur les élus, les acteurs, les partenaires et les services pour accompagner notre jeunesse dans un développement harmonieux.

Notre jeunesse constitue le ciment des générations futures. »

et complété par les observations de la vice-présidente enfance jeunesse :

“Si les premiers éducateurs des enfants sont naturellement les parents, la place des structures enfance jeunesse est aussi très importante dans la co-éducation des enfants. En effet, un enfant dont les deux parents ont un emploi est accueilli en crèche jusqu'à 2 000 heures par an. Un élève d'école primaire passe en classe près de 900 heures à l'année et s'il fréquente régulièrement un centre de loisirs, ce sont près de 800 heures qui s'ajoutent. Valoriser ces temps de présence est un enjeu essentiel pour les acteurs de l'enfance jeunesse.

Le cadre donné aux équipes et aux différents intervenants au travers du projet éducatif constitue un levier pour participer à la construction de notre futur collectif.

Comment faire société ? Quelles valeurs peuvent guider le projet éducatif ?

Ce sont ces questions auxquelles ont tenté de répondre les élus de la commission enfance jeunesse.

Les travaux ont été menés en étroite coopération avec les directeurs de structures pour prendre en compte les besoins et réalités exprimés par le terrain...”

Le projet éducatif de Grand Cognac est donc conçu pour s'adapter à toutes les structures enfance jeunesse du territoire, de la petite enfance à l'adolescence et ainsi **assurer une continuité éducative de 0 à 17 ans**.

Il s'adresse à l'ensemble des accueils, quel que soit leur mode de gestion (régie, en convention communale de gestion ou associatifs).

Pour répondre aux besoins des familles, l'accent est mis sur les aspects suivants :

- Proposer des modes d'accueil souples et adaptés.
- Permettre de participer à des activités variées et organisées dans le respect du rythme de l'enfant.
- Encourager la qualité de l'accueil et l'accompagnement à la parentalité en particulier pour la petite enfance.
- Valoriser l'apprentissage du vivre ensemble en favorisant la participation et l'implication des enfants, dans les accueils enfance et jeunesse.

Les axes prioritaires définis sont :

- Développer le vivre ensemble et la citoyenneté.
- Favoriser le bien être pour se construire individuellement.
- Eveiller à la conscience de la nature et du développement durable.
- Découvrir et rencontrer.
- Accompagner la parentalité.



Le projet éducatif du territoire (PEdT)

Le PEdT constitue la traduction de la politique éducative du territoire, à ce titre il fait partie intégrante de la convention territoriale globale et constitue le fil rouge éducatif de la déclinaison du schéma de services aux familles du territoire.

Introduit dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires mise en place en 2013, **le projet éducatif de territoire (PEdT)** est un outil de coopération local, initié par les services départementaux à la jeunesse à l'engagement et aux sports de l'État (**SDJES**) ayant pour objectif de mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs pour que chaque enfant puisse grandir et s'épanouir dans les meilleures conditions possibles, de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte. Cette ambition se caractérise à travers différents objectifs :

- **Coordonner les temps éducatifs** : Le PEdT vise à organiser de manière cohérente les différents temps de vie de l'enfant, notamment les temps scolaires, périscolaires (activités après l'école) et extrascolaires (week-ends, vacances) afin de garantir une continuité éducative pour les enfants.
- **Encourager les partenariats locaux** : Le PEdT facilite la collaboration entre les acteurs de la communauté éducative, les écoles, les différentes institutions (Caf, Msa, SDJES, DSDEN), les associations, les parents, les structures sportives et culturelles, etc. Ces partenariats permettent de mobiliser les ressources locales pour enrichir l'offre éducative.
- **Garantir à tous l'accès à un parcours de qualité** : Le PEdT encourage la diversité des activités proposées aux enfants sur les différents temps. Cela peut inclure des activités sportives, culturelles, artistiques, scientifiques... contribuant ainsi au développement global de l'enfant et à la construction de sa citoyenneté.

Porté par **Grand Cognac** en collaboration avec les services de l'État, de la Caf de la Charente, de la Msa des Charentes et du Conseil départemental, le PEdT offre à toutes les structures éducatives **un cadre de référence et un socle de valeurs communes** dans lequel les équipes peuvent s'appuyer pour décliner des actions, des outils ou des coopérations. Le PEdT de Grand Cognac s'adresse à toutes les structures et publics entrant dans le champ de sa compétence enfance-jeunesse : la petite enfance, l'enfance et la jeunesse soit tous les enfants et jeunes de 0 à 17ans.

Le futur PEdT (09/2024-08/2028) est cours d'élaboration dans le cadre d'une méthodologie associant largement partenaires institutionnels, de terrain et élus locaux.

Les objectifs éducatifs du territoire sont :

🕒 Développer le vivre ensemble et la citoyenneté

- Aménager un environnement favorisant la socialisation des jeunes enfants.
- Construire des règles de vie (en invitant les enfants à participer) et les faire respecter.
- Organiser un accueil de qualité qui inclut les parents et favorise les relations et la participation des familles.
- Développer le pouvoir d'agir et favoriser la participation à des actions et projets citoyens et collectifs.
- Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap et de leur famille dans les structures et dans le processus d'accueil.
- Valoriser la mixité sociale et culturelle.

🕒 Favoriser le bien être pour se construire individuellement

- Favoriser la construction de repères géographiques, temporels et sociaux.
- Accompagner l'expression et la gestion des émotions.
- Donner l'occasion de prendre des initiatives, de faire des choix et devenir autonome.
- Lutter contre toutes formes de violences physiques et verbales.
- Valoriser l'importance de la prise en compte de sa santé (nutrition, sommeil...).
- Lutter contre la sédentarité en découvrant différentes activités physiques.
- Encourager le développement des compétences psycho-sociales (CPS) pour faciliter la capacité à s'exprimer, à entrer en communication.
- Susciter la curiosité et l'envie de partager des expériences culturelles.
- Accompagner les enfants pour grandir avec les écrans.
- Accompagner l'éducation aux médias et réseaux sociaux et développer le sens critique et le questionnement.
- Privilégier l'être au paraître, et valoriser le savoir être.

📍 **Eveiller à la conscience de la nature et au développement durable**

- Sensibiliser à l'importance et au respect de la biodiversité.
- Informer sur l'importance de participer à la lutte contre le réchauffement climatique.
- Stimuler le développement des petits gestes écologiques du quotidien (légende du colibri).
- Valoriser l'importance de la gestion des ressources (exemple du cycle de l'eau).
- Favoriser la mobilité par l'utilisation de déplacements doux (marche ou vélo) ou de transports en commun.
- Inciter la participation à des actions de jardinage (légumes, fruits, fleurs).
- Accompagner la prévention et la gestion des déchets et bio déchets.
- Mettre en place des actions de recyclage, réutilisation et compostage.
- Sensibiliser aux atouts d'une production alimentaire locale et biologique (santé, qualité gustative, économie locale, impact carbone).
- Sensibiliser aux enjeux de l'économie circulaire.
- Encourager une réflexion sur les modes de consommation (du consommateur au consomm'acteur).

📍 **Découvrir et rencontrer**

- Aller à la rencontre de Grand Cognac et de ses habitants pour ancrer les enfants dans leur territoire.
- Découvrir l'univers du cognac, "du bout de la vigne au bout du monde" : des vendanges à l'ouverture au monde.
- Valoriser le plaisir de découvrir, créer, expérimenter, inventer, essayer, d'aller au-delà de...
- Expérimenter différentes activités sportives, culturelles, artistiques, manuelles.
- Encourager la création, la construction d'objets, l'expression écrite, orale.
- Rencontrer des artistes, des musiciens, des sportifs, des professionnels de différents horizons, des artisans, des personnages passionnés.
- Favoriser les rencontres et les échanges intergénérationnels.

L'accompagnement à la parentalité s'effectue de manière transversale au travers des quatre priorités présentées et grâce aux relations nouées entre les familles et les équipes socio-éducatives et d'animation des diverses structures.

*“La finalité du projet éducatif, sur le territoire de Grand Cognac, est que **chaque enfant** grandisse pour construire **le meilleur** ”*

*“ Favoriser le développement des loisirs pour tous, et contribuer au partage **de valeurs communes...** (dans les **différents temps de l'enfant**) ...et faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences ”¹*

¹ *Propos conclusif présentation « vers une identité éducative du territoire » Dominique PETIT, vice-présidente Enfance Jeunesse Grand Cognac.*

1 | Grandir en milieu rural (GMR)

La **Msa** a souhaité renforcer son positionnement à destination de l'enfance et de la jeunesse (0-25 ans) sur les territoires, en créant une nouvelle offre territoriale : **Grandir en milieu rural (GMR)**. Cette offre de services doit contribuer au développement de nouveaux projets ou actions répondant à des **besoins spécifiques des familles agricoles ou rurales** et favoriser **l'amélioration des structures ou services existants**. En cela, elle marque une rupture avec le fonctionnement des CEJ, qu'elle a remplacé en 2021. Pour répondre au mieux aux besoins des habitants et accompagner le développement des territoires ruraux sur le champ de la famille, la nouvelle offre GMR est centrée sur les besoins prioritaires de l'enfance jeunesse sur les territoires ruraux fragiles. Elle a pour objectif de permettre le **développement de structures d'accueil de la petite enfance, favoriser et faciliter l'accès aux loisirs, à la culture et aux vacances des enfants, jeunes et familles rurales**, et développer des **actions de soutien à la parentalité**. Cet appel à projets ciblera les territoires prioritaires, en particulier ceux présentant une forte densité de population agricole, des indicateurs de précarité dégradés ou une faible couverture des besoins par l'offre existante. Il concernera les projets entrants dans au moins l'un des cinq champs d'intervention suivants : **l'accueil petite enfance, les loisirs, la parentalité, la mobilité et le numérique** :

*“La Msa porte une attention particulière au caractère innovant des projets pour offrir aux familles des **solutions nouvelles** qui amélioreront ou diversifieront l'offre existante sur leur territoire ”.*

La méthode de suivi du plan d'action adoptée a consisté à affecter un taux d'atteinte de l'objectif **de chaque plan d'action thématique afin de pouvoir apprécier sa progression et éviter de se limiter à un indicateur de réalisation ou de résultat.**



Bilan petite enfance

L'objectif général sous tendant le programme d'actions de la précédente Ctg consistait **en la création d'un socle commun visant à un rééquilibrage territorial : l'aire urbaine de Cognac** plutôt bien dotée en places d'accueil collectif (taux de couverture de 30,5%* sur la ville de Cognac) contre 14%* à l'échelle globale de l'agglomération, soit sur le territoire hors Cognac, seulement 8* places pour 100 enfants de moins de 3 ans avec pour autant des taux d'occupation très inégaux et inférieurs pour l'essentiel à 70%* sauf pour la crèche de Jarnac à 83,9%. Environ 640* enfants de Grand Cognac étaient accueillis au sein des Eaje du territoire soit environ 3,5 jeunes enfants sur 10*. Ce même ratio (micro-crèches privées non comprises) s'élève à environ 4,1 enfants pour 650 enfants accueillis, une faible progression en valeur absolue, mais en hausse par rapport à une population totale de la strate d'âge, les moins de trois ans en diminution, 1569 **enfants en 2022 (vs 1983* en 2014).

Le **taux d'atteinte des objectifs de la Ctg de 83 %** porte sur les trois items, piliers du socle commun du service petite enfance :

📍 Mise en œuvre de l'harmonisation des conditions d'accueil :

Les règlements de fonctionnement, les périodes ouverture et horaires d'ouverture ont été harmonisés, la halte-garderie de Segonzac a été transformée en crèche passant d'un accueil ponctuel à un accueil régulier sur toute la semaine.

📍 Offrir un service à destination de tous :

Le dispositif **Trampoline**, étendu à l'ensemble des crèches de Grand Cognac du territoire a été créé par la ville de Cognac en 2008. Il vise à :

- Faciliter l'inclusion d'enfants porteurs de handicap.
- Accompagner les familles présentant des freins à un accès harmonieux de leurs enfants dans les accueils collectifs.

Cette démarche constitue un facteur d'équité territoriale mais aussi une amélioration du point de vue de l'accueil des enfants à besoins spécifiques en milieu ordinaire. La collectivité s'est également dotée d'une référente santé accueil inclusif qui travaille sur tous les facteurs possibles de discrimination, témoignant en cela d'une volonté politique réaffirmée d'accompagnement social et de soutien des familles du territoire.

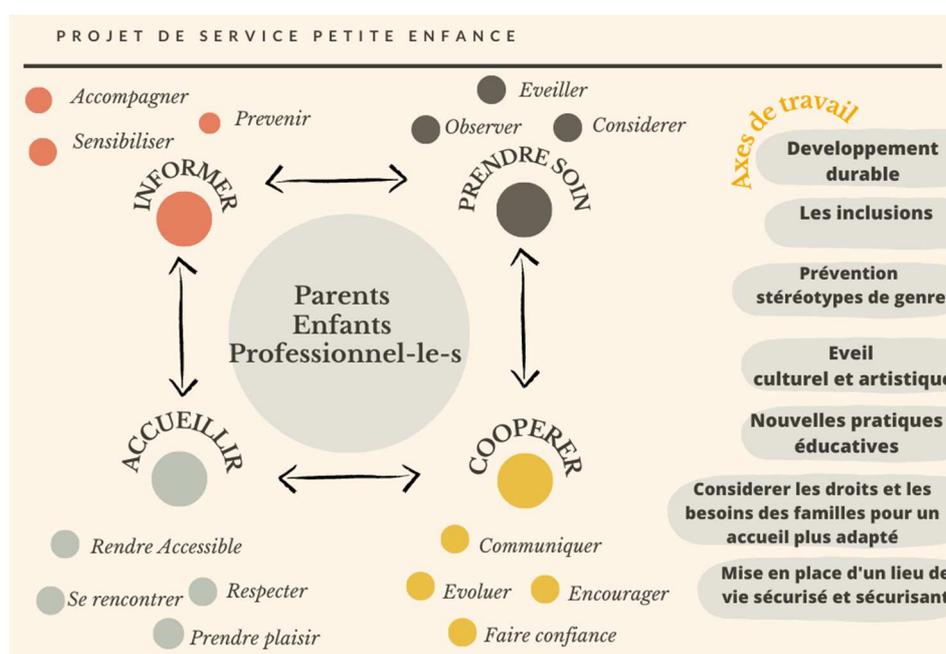
📍 Mise en œuvre des relais petite enfance (Rpe) comme porte d'entrée du service :

La première étape a consisté à développer et structurer des relais petite enfance en déployant sur l'ensemble du territoire de façon équilibrée géographiquement, 7 lieux de présence des missions exercées par 4 professionnelles dont l'une itinérante.

À cette volonté de proximité s'ajoute la mise en œuvre du guichet unique avec une action coordonnée des 4 relais, et une totale polyvalence des professionnelles dans l'accueil des familles avec pour double objectif :

- Proposer aux familles un seul interlocuteur pour les accompagner autour des questions des modes d'accueil pour faciliter l'accès à une solution en crèche, chez une assistante maternelle ou en maison d'assistantes maternelles (Mam).
- Permettre la construction d'un observatoire petite enfance, pour anticiper et proposer un développement du service petite enfance adapté et cohérent aux besoins et particularités du territoire.

Les pistes d'amélioration qui seront réévoquées (infrastructures, enjeux et plan d'actions) seront portées par le cadre structurant d'un nouveau projet de service :



ZOOM sur TRAMPOLINE

Trampoline **c'est favoriser l'égalité** des chances dans l'accès à l'accueil collectif en petite enfance, anticiper, sensibiliser et **organiser l'accueil inclusif auprès des équipes**.

Pour qui ?

Toutes les familles éloignées de l'accueil collectif ou dont un enfant est porteur de handicap. Sur orientation des travailleurs sociaux ou demande de la famille

Comment ?

- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants nécessitant un traitement ou une attention particulière.
- Offrir une approche prévenante, anticipée et personnalisée de l'accueil de l'enfant et de sa famille.
- Éclairer les professionnels et les familles sur les besoins spécifiques de l'enfant, avec une démarche partenariale.
- Faciliter le maillage territorial et étudier la faisabilité de l'accueil avec l'intérêt de l'enfant en préoccupation première.
- Valoriser les différents projets dans la relation avec les partenaires, mutualiser les ressources (outils, connaissances) dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire et assurer une continuité d'accueil et d'accompagnement.



Bilan enfance

L'objectif général visant également à la constitution d'un **socle commun inhérent à la période de transfert des compétences et des équipements** s'est traduit pour le secteur « enfance » à savoir, les centres de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans, par la déclinaison des objectifs suivants :

- **PLANIFIER** les périodes de fermeture des Alsh durant l'été **100 %**.
- **FACILITER** l'accès des publics fragiles dans le domaine de l'enfance (tarification Alsh, information sur l'offre...) **70 %**.
- **MOBILISER** le secteur enfance déjà impliqué dans l'accueil des différences et former des personnels dédiés **60%**.
- **HARMONISER** les conditions d'accueil Alsh (charte d'accueil des familles et règlement de fonctionnement harmonisé) **80%**.

Un règlement de fonctionnement commun adapté aux 4 accueils de loisirs en régie et aux structures de Val-de-Cognac (ex-Cherves-Richemont) et Merpins (règlement intérieur applicable au 01/01/2021).

Harmonisation progressive des tarifs, création de six tranches de quotient familial.



- **DÉVELOPPER** l'accueil de loisirs sur les périodes extrascolaires (plan mercredi et Pedt (Projet Educatif de Territoire) **50%**.
- **ETUDIER** les possibilités d'extension des capacités d'accueils et des structures d'accueils pendant les vacances (Jarnac, Châteauneuf-sur-Charente, Segonzac) **100%**.

Les pistes d'action évoquées infra viseront à :

- la poursuite des objectifs d'harmonisation, d'amélioration de la qualité de service, en particulier pour les publics les plus fragiles,
- un développement agile des augmentations capacitaires pour satisfaire plus de familles, tout en restant dans une soutenabilité économique,
- l'amélioration de l'accès aux services, en favorisant une communication plus intuitive en direction des familles.



Bilan jeunesse

Les objectifs définis pour la Jeunesse dans la Ctg 2019/2022 étaient moins centrés sur la notion de création d'un socle commun, s'agissant d'un secteur porteur de moins de structures (une seule en régie directe à Cognac et deux en gestion associative) et où les modes d'intervention étant plus conditionnés par la co-construction avec le public, une part plus large sera laissée aux fonctionnements endogènes. Néanmoins, le **partage des valeurs et des objectifs généraux** entre toutes les structures tous gestionnaires confondus devait rester une priorité et définir un **cadre de référence commun** s'agissant **des priorités éducatives définies par les financeurs**. Une approche en termes **d'équilibre territorial** a également été retenue au regard du diagnostic établi par le CREHAM qui soulignait **l'absence d'une structure** de type « espace Jeunes » ou « accueil Jeunes » à **Jarnac**, ville centre d'une polarité secondaire marquée par ailleurs par des indicateurs **de précarité économique** plus prégnants que sur le Castelneuvien et la Grande Champagne et des indicateurs de **réussite scolaire** les **plus faibles** de la communauté d'agglomération :

- **MOBILISER** le secteur jeunesse déjà impliqué dans **l'accueil des différences** et former des personnels dédiés **30%**.
- **DÉVELOPPER l'accueil de loisirs** sur les périodes extrascolaires et des temps d'accueil spécifiques à **partir de 11 ans** (passerelles avec les secteurs jeunes) **50%**.
- **COCONSTRUIRE** des actions et des projets **avec les jeunes** et favoriser l'interaction avec les publics **70%**. Une action significative a été menée au titre de cet Item « prends les manettes », action destinée à rendre les jeunes acteurs du développement de leur territoire.



2021-2022

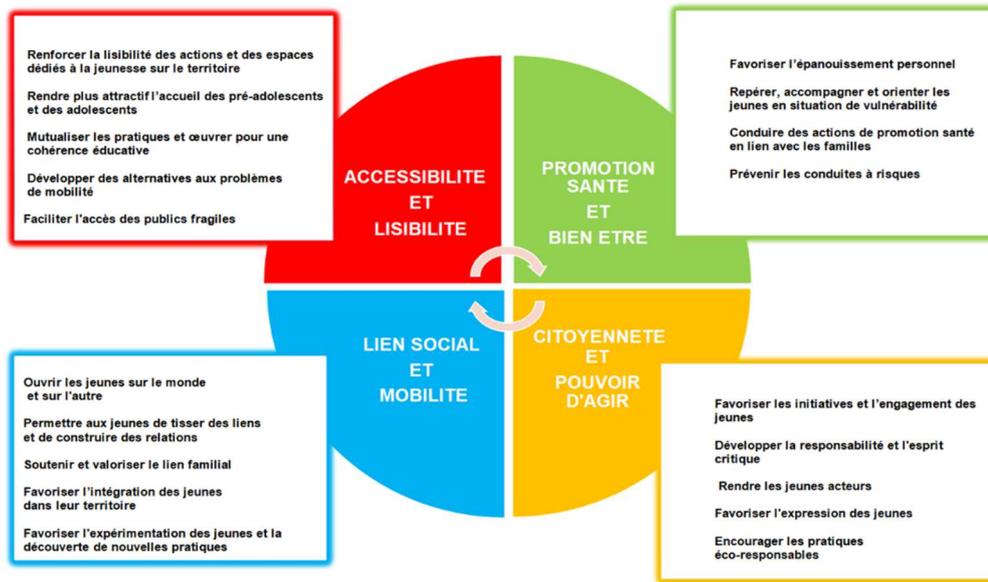
APPEL A PROJET

« PRENDS LES MANETTES »



- **CRÉER** une information ciblée en direction des jeunes et **de leurs parents 60%**.

- **ANIMER** une réflexion **décloisonnée 60%**.



A ce titre, le schéma stratégique ci-dessous définit le cadre de référence et d'intervention commun à tous les accueils jeunes quel que soit leur mode de gestion.

- **FACILITER** l'accès des publics fragiles **50%**.



La création de l'espace jeunes de Jarnac en 2021 était une des réponses à cet enjeu, dans un souci de rééquilibrage territorial.

Les pistes d'actions évoquées plus loin s'attacheront au renforcement des synergies entre acteurs, à l'attention aux publics les plus fragiles, avec une attention particulière aux problèmes de santé psychique et mentale (répondant à cela à l'axe «vert» du schéma stratégique moins développé dans les réalisations), à la sensibilisation des jeunes aux questions d'insertion professionnelle et aux enjeux de la transition écologique, ce afin de promouvoir leur capacité à agir en tant que jeunes puis dans la vie adulte.



1 | Bilan du Laep

Le territoire enregistrait précédemment des Laep sédentaires adossés pour celui de Cognac, au centre social de l'Aserc, et pour celui de Segonzac, à une gestion en régie directe de la communauté de communes de Grande-Champagne. L'arrêt du Laep de Cognac et la prise de compétence ont fait levier sur la création en 2021 d'un Laep itinérant en régie directe communautaire.

En dépit de turbulences dans la composition de l'équipe, et notamment le départ de la responsable, l'année 2022 a été celle de la consolidation du fonctionnement du Laep qui a rencontré son public.

	Relevé des données depuis 2021 sans fréquentation multisites				
	2021	2022	2023	TOTAL	Observation
Nbre réel de familles différentes	44	89	85	162	
Nbre réel total d'enfants 0-6 ans	58	122	106	214	
Nbre réel total des 0-4 ans	52	104	87	185	
Nbre réel total des 4-6 ans	6	16	18	29	pour 2023 : + 1 enfant de 7 ans
Nbre réel de parents différents	52	91	100	183	
Nbre de mères	43	77	79	144	
Nbre de pères	9	14	21	39	
Grands-parents	2	12	7	18	
Mobilité des publics	<p style="text-align: center;">PROPORTION DE FAMILLES FRÉQUENTANT UN OU PLUSIEURS SITES</p> <p>69% des familles ne fréquentent qu'un site</p> <p>31% des familles fréquentent de 2 à 5 sites</p>				

Le planning d'accueil des familles a également été revu à plusieurs reprises au regard de l'analyse de fréquentation en particulier des lieux d'accueil de Jarnac et Cognac, avec en particulier l'ouverture d'une permanence à Crouin en novembre 2022, le quartier prioritaire de Cognac, dont les familles en difficulté pour certaines, démunies de moyens de transport, et avec une prévalence particulière des familles monoparentales, se sont peu approprié le service déjà proposé sur Cognac. La démarche est encore en mouvement et le renouvellement et de la Ctg et de l'agrément servent de cadre de réflexion sur la desserte territoriale (décentralisation y compris à l'échelle des bassins de vie) et la possibilité de modes et horaires d'intervention différenciés (ex : Jarnac) appuyée, le cas échéant, sur une dynamique de projets. Les expériences d'extension de l'activité le samedi matin sont à cet égard probantes à des degrés divers.

Les liens avec les autres acteurs restent à conforter, néanmoins l'équipe du Laep a établi des contacts avec les services de l'Éducation nationale à Cognac en particulier, avec les travailleuses sociales des MDS de Châteauneuf et Jarnac, les crèches et les Rpe qui sont souvent leur lieu d'accueil. Le partenariat est particulièrement exemplaire à Segonzac adossé sur un triptyque Rpe/EVS/Laep avec une bonne interconnaissance des acteurs, qui fait levier sur une orientation pertinente des familles, et des actions partagées. La participation des accueillantes au réseau départemental animé par Familli'bulle et aux Reaap, crée les conditions d'une appétence importante pour un partenariat plus développé, qui sera identifié comme un des objectifs structurants du prochain agrément, en cours d'élaboration. Les travaux préalables au renouvellement du Pedt fin 2023, début 2024 ont également contribué à inscrire l'équipe dans un système d'acteurs élargi qui sera un vecteur de meilleur maillage.

2 | Bilan de l'animation du réseau parentalité

L'intervention de la collectivité, en matière de parentalité devait se poursuivre par l'appréhension globale du jeu d'acteurs en la matière. Le travail de recensement et de mise en cohérence de l'ensemble des dispositifs dédiés à l'accompagnement à la parentalité n'a pas été finalisé, au regard de difficultés de stabilisation de l'incarnation du poste de chargé de coopération « parentalité ». Les initiatives foisonnent mais toutes les actions n'ont pas une portée en direction du « public général ». Des enjeux demeurent afin de rendre plus visible et de mettre en cohérence l'offre globale, à l'échelle du territoire, des mesures de soutien à la parentalité. Cet axe stratégique à l'échelle départementale et nationale devra être réexploré (voir Infra) dans la prochaine Ctg au regard des objectifs suivants :

- Devenir parent (articulation avec la politique des 1000 premiers jours).
- Améliorer les compétences psychosociales des parents comme levier de réassurance de la fonction parentale, et d'amélioration des habiletés parentales au service du bien-être des enfants et de leur développement harmonieux.
- Faire émerger la parentalité comme axe transversal de nos politiques enfance jeunesse (de parents de bébés à parents d'ados).

Et également de la recomposition, en particulier à Cognac, du jeu d'acteurs à la suite de la disparition de l'Aserc en janvier 2024.

Convention territoriale globale

La démarche CTG



Principes méthodologiques et enjeux de la démarche

La Convention territoriale globale est une démarche coconstruite de déploiement d'une politique sociale familiale territorialisée. Ensemble, l'agglomération du Grand Cognac et la Caf poursuivent un même objectif général d'accroissement de l'attractivité sociale du territoire :

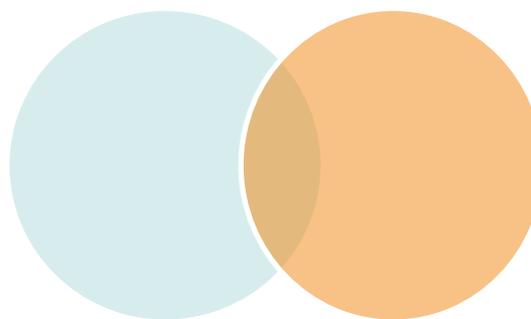
“ Rendre un territoire attractif pour les habitants, c'est offrir un bon maillage de services à la population, des lieux d'accueil de proximité adaptés aux modes de vie, des activités sportives et culturelles. C'est assurer une certaine qualité de vie à tous et à chaque âge. ”

📍 **Une ambition :**
de la logique de services à une visée de **transformation de territoire**

📍 Une **démarche politique**

📍 Une méthodologie :
l'impact social

📍 Un enjeu de territoire :
l'optimisation des ressources

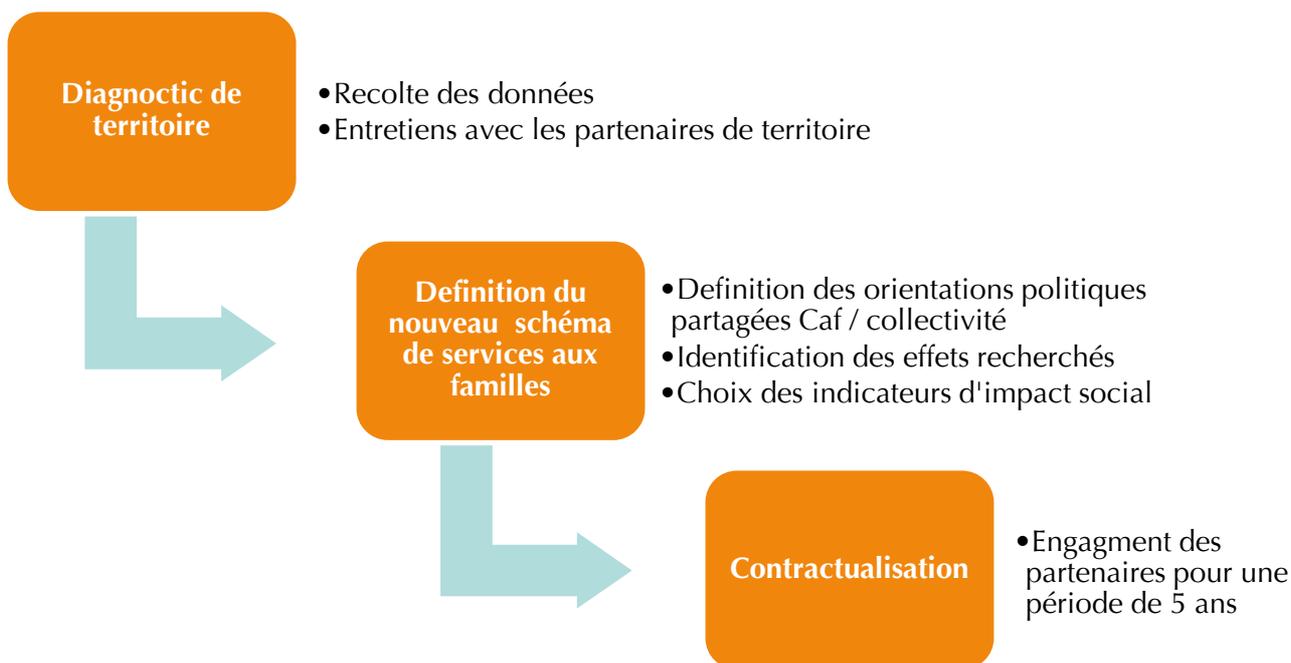


La première étape de la démarche Ctg consiste à tirer les enseignements du bilan du précédent projet social de territoire, puis de se projeter vers une nouvelle période de projet avec la réactualisation du diagnostic de territoire.

La collecte des données démêlant des données dites froides (statistiques), et de celles dites chaudes (remontées de terrain, témoignages...), une interprétation commune a permis de dégager des enjeux.

Par principe la démarche Ctg est une démarche partenariale qui vise à créer les conditions favorables aux collaborations territoriales. Aussi, l'étape de diagnostic a intégré des entretiens avec les partenaires institutionnels du territoire mais aussi avec les directeurs de pôle de l'agglomération afin de pouvoir s'appuyer sur des collaborations internes à la collectivité. Cette phase de travail a été pensée comme une première étape de diagnostic partagé permettant de vérifier ou d'invalider les premières hypothèses de travail, de partager plus largement les enjeux du territoire et un recensement des ressources existantes et mobilisables.

Les tendances territoriales identifiées ont ensuite été analysées dans le prisme des priorités politiques communes et des champs de compétence partagés entre la collectivité et la Caf de la Charente pour retenir les impacts sociaux qui seront poursuivis ; autrement dit l'effet que cherchent à exercer, ensemble, la collectivité et la Caf sur ces tendances sociales territoriales. Corolaire à la une démarche de transformation sociale, la méthodologie d'évaluation par l'impact social est basée sur un choix stratégique des indicateurs. Cette sélection doit permettre une évaluation dans le temps long du plan d'action engagé (court, moyen et long terme) et mêler différentes typologies d'indicateurs pour une démarche évaluative complète (indicateur d'effet, de réalisation et de résultat).



La gouvernance du projet

Afin de poursuivre la concertation avec les acteurs du territoire et de favoriser les synergies à rechercher entre les différents dispositifs Ctg/PEdT/GMR, un **comité de pilotage mutualisé est tout à fait adapté.**

Il se réunira annuellement en octobre pour revenir sur l'année scolaire écoulée, faire l'analyse des données de l'**Observatoire et du Baromètre habitants et un point d'étape des projets structurants.**

Il sera alimenté par les travaux des **comités techniques Ctg** réunis par secteurs d'intervention par les chargés de coopération, par les **restitutions des instances d'animation du PEdT**, et des **comités techniques de GMR** (deux ou trois fois par an).

📍 Représentation de la collectivité Grand Cognac

- Le Président ou son représentant
- Le Vice-président enfance jeunesse
- Le Vice-président culture
- Le Vice-président sport
- Le Vice-président développement économique
- Le Vice-président politique de la ville
- Trois élus de la commission enfance jeunesse
- Le directeur général des services de Grand Cognac ou son représentant
- Le directeur enfance jeunesse et les chargés de coopération

📍 Représentation des communes

- Les élus des communes concernées par les transferts de compétence enfance jeunesse et les conventions de délégation de gestion
- Les élus des communes où la semaine scolaire est de 4,5 jours

📍 Représentation des partenaires institutionnels

- La Caf de la Charente (élus et techniciens)
- Le Département (élus et techniciens) dont la Pmi et le TAS Ouest-Charente
- La Msa des deux Charentes (élus et techniciens)
- L'Inspecteur de circonscription de l'Education nationale et les conseillers pédagogiques de circonscription
- Le Service départemental, à la jeunesse, l'engagement et aux sports de l'État

📍 Le comité de pilotage – Coordination Ctg | PEdT | GMR

- Pour la Caf, le conseiller territorial
- Pour la SDJES, le directeur et le chargé de mission PEdT
- Pour la Msa, l'animateur de territoires Haute Saintonge et Ouest Charente
- Pour Grand Cognac, le directeur enfance jeunesse, le chef de projet du PEdT et les chargés de coopération

Il se réunira en amont du comité de pilotage pour préparer les travaux de ce dernier

📍 Les comités techniques thématiques

Pour chaque secteur d'intervention, les comités techniques se réuniront deux fois par an ou plus au regard de l'actualité des structures, des projets ou de l'environnement institutionnel ou de cadre réglementaire à l'initiative du chargé de coopération de la thématique et associeront :

- Le chargé de coopération/le directeur enfance jeunesse et le chef de projet PEdT,
- Les gestionnaires de services, collectivités ou associations,
- Les partenaires institutionnels : Caf 16, Msa, SDEJES, DDTESPP, TAS, Pmi, IEN, Mdph, en fonction des secteurs d'intervention et de l'actualité.

Articulation avec l'animation du PEdT

Le chef de projet PEdT pilotera une animation du réseau des acteurs éducatifs dans le format des acteurs réunis lors de travaux de concertation et d'élaboration de PEdT, comprenant l'ensemble de partenaires interinstitutionnels précités (voir supra composition du comité de pilotage) et des partenaires de terrain, gestionnaires de structures et porteurs de projets (voir supra composition des comités techniques).

Seront proposées dans ce cadre des conférences, journées thématiques, formations ouvertes afin de renforcer le maillage des acteurs et la culture commune autour des enjeux prioritaires objets de la présente convention.

Convention territoriale globale

Portrait de territoire

La Communauté d'agglomération de Grand Cognac est née le 1er janvier 2017 de la fusion des quatre anciennes communautés de communes de Grand Cognac, Jarnac, Grand-Champagne et de la région Châteauneuf-sur-Charente et de divers syndicats intercommunaux préexistants.

Deuxième EPCI du département, Grand Cognac regroupe, au 1er janvier 2024, 54 communes et compte environ 72 000 habitants. Les bassins de vies se dessinent autour de quatre centralités : Cognac (18 628 habitants, sous-préfecture) et son aire urbaine dont Châteaubernard (3 738 habitants), et trois centralités secondaires Jarnac (4 411 habitants), Châteauneuf-sur-Charente (3 541 habitants) et Segonzac (2077 habitants).



Éléments démographiques : une population vieillissante

Marqué par une stagnation de sa population depuis les années 1970, le territoire de Grand Cognac voit sa population légèrement diminuer chaque année depuis le début de la décennie 2010. A l'instar du département de la Charente, on observe également un phénomène de vieillissement de la population. Le nombre des personnes âgées de plus de 60 ans a augmenté de 7,17% durant la période 2014-2020 pour atteindre une part de 32% de la population totale du territoire (contre 29,5% en 2014). Cette augmentation est due principalement à l'augmentation de la part des personnes âgées de 60 à 74 ans qui est passé de 17,8% à 20,3%.

La part des 0-14 ans est également en légère diminution, 10 653 aujourd'hui contre 11 652 en 2009, soit 15,4% de la population du territoire (17,8% à l'échelle nationale). Ce constat est davantage observable à travers les effectifs scolaires, 5.162 élèves du 1er degré étaient scolarisés en 2017, les prévisions pour 2025 envisagent 4.366 élèves.

POP G2 – Population par grandes tranches d'âges

	2009	2014	2020
0 à 14 ans	16,6	16,3	15,4
15 à 29 ans	15,4	14,4	14,4
30 à 44 ans	19,1	17,7	16,7
45 à 59 ans	22,7	22,0	21,5
60 à 74 ans	15,1	17,8	20,3
75 ans ou +	11,1	11,7	11,7

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP 2020, exploitations principales, géographies au 01/01/2023

Typologie des familles

- 8 911 familles avec au moins un enfant de moins de 25ans. 4 333 familles (49 %) avec un enfant unique, 3 445 familles avec deux enfants (39 %) et 1 133 familles nombreuses (12 %) avec 3 enfants ou plus.
- 14,2 % des familles avec enfants de l'Agglomération sont des familles monoparentales, +2,8 % entre 2009 et 2020. Un taux proche de la moyenne départementale (14,5 %) et nationale (16,4 %). La ville de Cognac dépasse la moyenne nationale avec 23 % de familles monoparentales parmi les familles sur la commune.
- 80 % des familles monoparentales sont composées de femmes seules avec enfant.
- 3,7 % des monoparents allocataires ont moins de 24 ans.
- 1 408 familles allocataires avec un quotient familial² inférieur à 0,5 SMIC soit 23,8 % du total des familles allocataires. Ce pourcentage atteint 40% sur la ville de Cognac.
- Taux d'activité des femmes de 74,3 %, un chiffre supérieur aux moyennes départementales (72,5 %) et nationales (71.5 %), dont l'évolution sera à envisager à l'aune de la crise qui frappe la filière viticole depuis 2023.
- 25,7 % des femmes sont à temps partiels (-5% par rapport à 2009), contre 7,1 % des hommes, le quasi-assèchement du secteur de l'intérim depuis l'automne 2023 pourrait avoir des conséquences économiques négatives sur cette catégorie de salariés.
- 1 582 familles allocataires à bas revenus (11,35€ pour une personne seule). Parmi elles, 65 % sont des familles monoparentales
- 75,7 % des enfants de 2 à 5 ans sont scolarisés, 95 à 98.3 % de 6 à 17ans, 33 % des jeunes 18 à 24 ans et 3,9 % des 25 à 29 ans. Les moyennes nationales pour ces deux dernières tranches d'âges sont légèrement supérieures avec 39 % pour les 18-24 et 7 % pour les 25- 29 ans.



La compétence enfance-jeunesse

1 | Cadre général de l'offre de services

Grand Cognac assure la compétence enfance-jeunesse depuis le 1er janvier 2019 et a procédé au transfert des équipements suivants :

- Les Alsh de Cognac, le Petit Parc (3/6 ans) et La Férie (6/11 ans), de Châteaubernard, Les Marronniers, et le centre de Loisirs de Jarnac.
- L'ensemble des structures petite-enfance : crèches multi-accueil, Relais d'assistantes maternelles (devenus Relais Petite Enfance) et micro-crèche.
- L'Espace-Jeune de Cognac.

² Le quotient familial (QF) est le rapport entre les ressources de la famille et le nombre total de parts du foyer fiscal. Cet indicateur permet de tenir compte des ressources des allocataires avec enfants en fonction du nombre d'enfants.

La compétence scolaire, assurée depuis 2017 sur le périmètre de l'ancienne communauté de communes de Jarnac, a été retransférée aux communes en 2019.

Plusieurs associations implantées historiquement sur le territoire agissent également sur le secteur de l'enfance-jeunesse et proposent des temps d'accueil et d'animation : l'association intercommunale pour loisirs et activités nature (AILAN) à Châteauneuf-sur-Charente, l'association communautaire coopérant et oeuvrant pour les loisirs, les activités, la découverte et l'éducation (ACCOLADE) à Segonzac et l'association les quatre routes (ALQR) à Cognac spécifique à l'accompagnement de la communauté des gens du voyage.



Grand Cognac délègue par ailleurs la gestion des trois Alsh aux communes d'implantation : Val de Cognac, Merpins et Gensac la Pallue. Dès 2019, Grand Cognac signe une convention de territoire globale (Ctg) et s'engage dans plusieurs projets afin de structurer l'offre et d'assurer un service égal sur l'ensemble du territoire : harmonisation des tarifs des différentes structures, lancement d'un portail famille pour les inscriptions en Alsh, création d'un espace jeune à Jarnac et d'un lieu d'accueil enfant-parent (Laep) itinérant en 2021.

Capacités d'accueil des équipements de Grand Cognac

STRUCTURES	COMMUNE	CAPACITE MAXIMUM
Les P'tits Chabotins	Jarnac	25
Le jardin enchanté	Salles d'Angles	10
Les souris vertes	Châteaubernard	24
Les Titous	Val-de-Cognac	16
Les Bouts d'Choux	Cognac	80
Saute Grenouille	Cognac	20
Crèche	Segonzac	16
Gribouille	Cognac	23
Crèche	Châteauneuf	10
Alsh de Jarnac	Jarnac	120
Les Marronniers	Châteaubernard	108
Le petit parc	Cognac	96
La Férie	Cognac	110
Espace jeunes de Cognac	Cognac	64
Espace jeunes de Jarnac	Jarnac	36

Capacités d'accueil des structures associatives

STRUCTURES	COMMUNES	CAPACITE MAXIMUM
AILAN – Alsh	Châteauneuf	90
AILAN – Espace jeunes		12
ACCOLADE – Alsh	Segonzac et Salles	108
ACCOLADE – Espace jeunes	d'Angles	24

Capacités d'accueil des structures déclarées ACM les mercredis des communales

STRUCTURES	COMMUNES	CAPACITE MAXIMUM
Les petits Chardons	Gensac-la-Pallue (rentrée 2023)	40
Alsh de Merpins	Merpins	35
La p'tite pomme	Val-de-Cognac	48

L'accueil périscolaire

Parmi les 46 écoles du territoire, seulement trois écoles sont restées à un rythme de 4,5 jours : les écoles maternelles et élémentaires de Saint-Laurent-de-Cognac ainsi que l'école primaire de Juillac-le-Coq. Toutes les autres écoles du territoire sont sur un rythme de 4 jours d'école par semaine.

Les communes organisent elles-mêmes l'accueil périscolaire lors des journées d'écoles en assurant l'encadrement sur les temps du matin, du midi et du soir. Il peut s'agir de garderies encadrées par le personnel communal ou d'accueils habilités. Deux cas particuliers sont à noter sur les communes de Châteaubernard et de Cognac pour lesquelles les agents de Grand Cognac sont mutualisés pour assurer l'accueil périscolaire des jours d'école.

Grand Cognac assure l'accueil périscolaire lors des mercredis uniquement au sein de ses propres structures Alsh. La compétence est déléguée selon les cas de figures aux communes qui le souhaitent. Ainsi, les communes de Gensac-la-Pallue, Merpins et Val-de-Cognac, signataires d'une délégation de gestion, proposent elles-aussi des accueils le mercredi et s'engagent à s'inscrire dans les enjeux éducatifs portés par Grand Cognac.

Le plan mercredi

Depuis 2018, toutes les structures d'accueil du territoire sont labellisées « Plan mercredi » et signataires d'une charte de qualité. La démarche se structure autour de quatre axes : complémentarité et cohérence éducatives, l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants et de leurs familles, mise en valeur de la richesse des territoires et la qualité des activités.

Éveil pluridisciplinaires et continuité éducative : les parcours éducatifs

Fruit d'une collaboration entre différents services de Grand Cognac et les partenaires associatifs et institutionnels, le dispositif des **Parcours éducatifs** a été créé en 2021 avec la volonté de regrouper l'ensemble de l'offre pédagogique de Grand Cognac **destinée aux écoles, aux Alsh et aux IME du territoire.**

Les parcours éducatifs se donnent pour objectif que tous les élèves du territoire, sans distinction, expérimentent, découvrent et s'émerveillent pour devenir des adultes épanouis et des citoyens conscients des enjeux de leur époque.

Aujourd'hui, les Parcours éducatifs se déclinent en trois grandes thématiques :

- **Les parcours culturels** proposent des projets d'éducation artistique et culturelle dans les champs variés de la musique, du patrimoine, du spectacle vivant ou encore des arts plastiques. Chaque jeune du territoire doit avoir l'opportunité de s'émanciper à travers les arts et la culture, de grandir par la pratique artistique et de s'émerveiller de la rencontre d'artistes.
- **Les parcours naturels** : Ces ateliers et projets reposent sur un partenariat étroit entre la Direction du développement durable de Grand Cognac et les associations d'éducation à l'environnement du territoire. C'est l'opportunité pour les élèves de se former aux enjeux écologiques de demain, d'apprendre l'importance des gestes simples et de connaître l'impact que l'homme peut avoir sur son environnement.
- **Les parcours sportifs** : Ils rassemblent l'ensemble des ressources proposées par les associations du territoire et coordonnées par la Direction des sports de Grand Cognac.

Le dispositif impacte chaque année **plus de 80%** des élèves du premier degré. Toutes les structures Alsh ainsi que les IME bénéficient également des propositions du dispositif.

Il permet également de créer un espace d'échanges entre l'ensemble de la communauté éducative sur des projets communs. Evènement annuel du dispositif, les différents acteurs se croisent lors du forum de lancement en juin de chaque année.

2 | Les structures d'accueil petite enfance | enfance | jeunesse



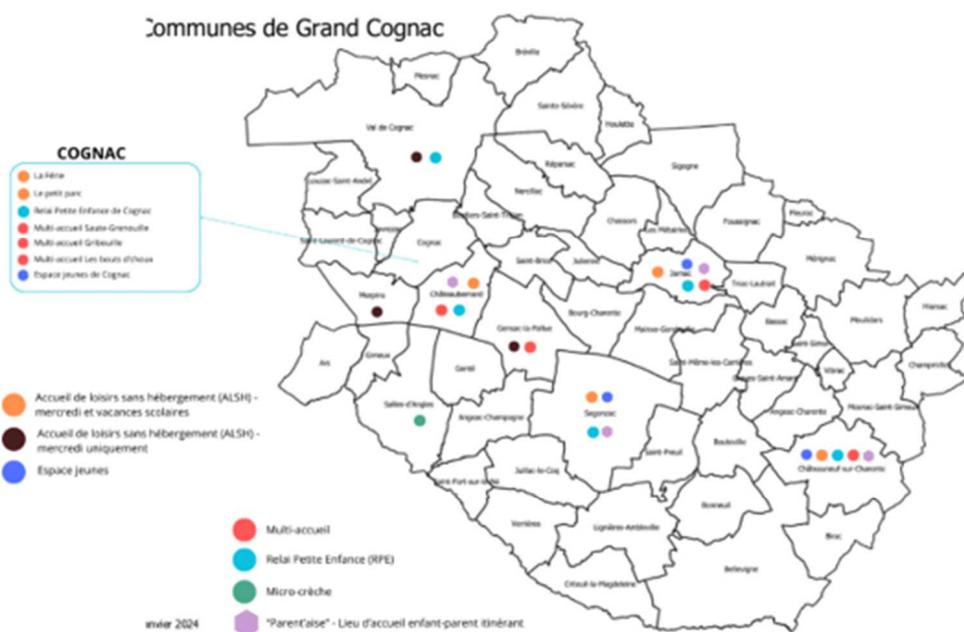
CHIFFRES CLES/INFOGRAPHIE PETITE ENFANCE

- 9 crèches, 228 places et 650 enfants différents accueillis
- 372 065 heures de présence enfant
- 46 enfants à parcours spécifique pris en charge
- 194 demandes de préinscriptions sur l'année 2023 dont 158 attributions
- Autour de 310 000 couches à l'année
- 9 structures en cours de labellisation Ecolo-crèche
- 1 festival culturel dédié aux familles 'NOVEMB'ART'
- 4 malles à thème spécifique en partage sur les services
- 4 Relais Petite Enfance avec une présence d'accueil sur 7 communes
- 267 assistantes maternelles sur le territoire pour 982 places
- + de 900 familles ont contacté les services relais petite enfance



Le Lieu d'Accueil Enfant-Parent (Laep), sur la période 2021-2023

- 214 enfants différents accueillis dont 185 âgés de 0 à 4 ans et 29 âgés de 4 à 6 ans
- 162 familles différentes accueillis
- 2180h d'ouverture au public



CHIFFRES CLES/INFOGRAPHIE ENFANCE

- 4 ALSH Grand Cognac et 2 ALSH associatifs
- 3 accueils de loisirs communaux (mercredis uniquement)
- 273 581 heures de présence dans les ALSH de Grand Cognac.
- Capacité maximum des accueils de loisirs, mercredis et périodes de vacances confondus : 800 enfants
- Plus de 2300 enfants différents accueillis dans un accueil de loisirs en 2023 soit environ 38% des enfants âgés de 3 à 10 ans résidant sur le territoire

CHIFFRES CLES/INFOGRAPHIE JEUNESSE

- 4 espaces jeunes
- 442 jeunes inscrits (adhérents)
- Age moyen : 13 ans et 6 mois
- Ouverture des structures : 3 441 heures d'ouverture
- 37 914 heures de présences cumulées
- 8 % des adolescents domiciliés sur le territoire sont inscrits à l'une des structures jeunesse (réf : 442/ 5500 jeunes âgés de 11 à 17 ans)
- 38% des adolescents domiciliés sur le territoire ont été en contact 1 fois au moins avec l'une des structures jeunesse (réf : 2123/ 5500 jeunes âgés de 11 à 17 ans)

3 | Les dispositifs structurants

Au-delà d'une simple logique de gestion quotidienne de ces structures, le cadre de référence constitué par la Ctg et le PEDT, font levier sur des logiques d'intervention et projets transversaux articulant l'action de nos services avec celle d'autres structures ou dispositifs structurants relevant directement (ou non mais avec des champs de rencontre) des compétences communautaires :

Espace de vie sociale : Le territoire compte deux espaces de vie sociale agréés, à Segonzac et Châteauneuf-sur-Charente animés respectivement par les associations Accolade et Ailan. Les deux associations déclinent un programme d'action visant à renforcer les liens sociaux entre les habitants, à promouvoir la solidarité et à soutenir les familles dans leur vie quotidienne. Anciennement porteuse de cette mission sur Cognac et improjettée depuis de nombreuses

années, l'association socio-éducative de la région de Cognac (Aserc) a fait l'objet d'une mise en liquidation judiciaire en janvier 2024.

Politique de la ville et PRE (Programme de réussite éducative) : Un quartier politique de la ville (QPV) est localisé sur le secteur de Crouin à Cognac. Les secteurs de La Chaudronne et des Rentes sont également intégrés à la démarche en tant que quartiers de veille. Dans le cadre d'un contrat de ville, L'État, les collectivités et les partenaires coordonnent leurs actions pour répondre aux problématiques rencontrées par les habitants notamment en matière d'éducation et d'accompagnement à la parentalité. Principal levier, le programme de réussite éducative (PRE), porté par le Ccas de la ville de Cognac, accompagne une quarantaine d'enfants en coopération avec une équipe pluridisciplinaire pour faciliter leur réussite éducative.

CLAS : Le contrat local d'accompagnement à la scolarité vise à offrir un accompagnement éducatif complémentaire en dehors du temps scolaire. Il peut prendre différentes formes, telles que des ateliers de soutien méthodologique, des activités culturelles ou sportives, etc. L'unique Clas du territoire est porté par l'association ALLAN sur le secteur de Châteauneuf-sur-Charente. Un projet en cours à Cognac.

CTEAC (Contrat de territoire d'éducation artistique et culturelle) : Co-signé avec la Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine (DRAC) et l'Education nationale, le contrat de territoire d'éducation artistique et culturelle est un outil permettant de porter des actions d'éducation artistique et culturelle à destination du jeune public. La majorité des actions portées par le contrat est concentrée vers les écoles du premier degré, les Alsh et les IME à travers le volet culture du dispositif des parcours éducatifs.

PAT : Le projet alimentaire territorial est un outil visant à promouvoir une alimentation durable, locale et de qualité sur un territoire. Plusieurs actions de sensibilisation sont menées auprès des acteurs éducatifs. Il peut s'agir d'ateliers jeune public mais également de formations pour le personnel des cantines scolaires afin d'encourager les circuits courts et une alimentation équilibrée.

REAAP : Le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents est un dispositif national qui vise à soutenir les parents dans leur rôle éducatif en leur proposant des lieux d'écoute, de soutien et d'échange. Le Reaap met en place des actions et des services pour accompagner les parents dans différentes dimensions de la parentalité, que ce soit sur le plan éducatif, relationnel, ou psychologique.

TRAMPOLINE : Créé en 2008 par la communauté de communes de Grand Cognac et inhérent aux crèches depuis 2018, ce dispositif assure une démarche inclusive en petite enfance. Les familles orientées par les travailleurs sociaux (Pmi, CADA, associations) vers ce dispositif sont accompagnées par une personne référente tout au long de leur parcours. Le dispositif Trampoline vise également à promouvoir l'inclusion et se place dans une démarche de prévention précoce en identifiant, analysant et répondant aux besoins.



Synthèse des enjeux

Les enjeux retenus au regard du cadre général défini par le Sdsf de la Charente et des éléments de diagnostic spécifiques au territoire répondent à trois éléments de contexte structurants auxquels sont associés des effets attendus en termes de transformation sociale :

- **Un territoire vieillissant** : l'offre de service aux familles doit se positionner comme élément d'attractivité du territoire en **contribuant à la qualité de vie des jeunes du territoire et de leurs familles** et ainsi favoriser **l'installation de nouvelles familles**.
- **Une dynamique économique qui s'ancre cependant avec des cycles parfois rapides d'accélération et de recul de l'activité identitaire du territoire, grandement dépendante des aléas internationaux et stratégiques** : l'offre de service aux familles doit constituer un vecteur de **soutien à l'activité économique du territoire**, en participant à la levée des freins à l'emploi pour les parents de jeunes enfants, au soutien de l'emploi féminin, au soutien de l'insertion par l'activité économique, avec une attention particulière pour la situation des monoparents, en grande part des mères isolées et précarisées sur le plan économique. Cette dynamique a marqué un peu le pas très récemment au regard des difficultés conjoncturelles de la filière viti-vinicole. L'offre de service aux familles et sa trajectoire de développement doivent s'inscrire dans des logiques d'agilité capables de s'adapter aux changements et à court terme et à moyen terme du contexte économique.
- **La transition écologique du territoire** : la collectivité Grand Cognac a fait le choix résolu de promouvoir par ses différentes politiques publiques, un **modèle de développement soutenable en prise avec les enjeux de transition écologique**. Les accueils de l'enfance doivent participer à la **diffusion des bonnes pratiques écologiques**, pour contribuer à la formation de futurs adultes conscients des enjeux en cause, ainsi qu'à la sensibilisation de leurs parents.

Chacun de ces enjeux a fait l'objet d'une déclinaison fine par secteur d'intervention, permettant de définir au croisement des impacts attendus d'une part, et des éléments de bilan de la Ctg précédente, d'autre part, des objectifs de développement et d'amélioration qualitative des services aux familles.



Schéma des services aux familles territorialisé 2024-2028 et définition des indicateurs d'impact

1 | La feuille de route « petite enfance »

La contribution à la qualité de vie des enfants et des familles

📍 Maintenir un bon niveau de réponse aux besoins des familles

En contribuant à **l'attractivité des métiers de la petite enfance** et plus particulièrement celle du métier d'assistant maternel, afin de lutter contre la crise de vocation constatée sur notre territoire comme à l'échelle nationale. A cet égard, le soutien aux **maisons d'assistantes maternelles** qui constituent une nouvelle modalité d'exercice de ce métier est une priorité.

Le soutien de l'agglomération se manifeste par un accompagnement des équipes porteuses de projets en lien avec la Pmi, la Caf et maintenant l'udaf qui été mandatée par les institutions pilotes du schéma départemental des services aux familles, pour soutenir ces équipes en phase d'émergence du projet, puis au long cours, en particulier dans les champs juridiques, gestionnaires et vie sociale de l'association. Ainsi que par une participation financière de la collectivité à l'équipement lors de l'ouverture de la structure.

📍 Porter une forte ambition de services à « haute valeur ajoutée » éducative

En élaborant un référentiel de qualité des accueils de la petite enfance collectifs comme individuels qui sera décliné dans le **projet de service des crèches** en gestion directe, mais également porté par l'animation du réseau d'acteurs de la petite enfance comme un référentiel commun à tous les intervenants ; Et en communiquant sur ce référentiel, à destination des professionnels et des familles.

📍 Incarner un acteur relais de l'accès aux droits auprès des familles

En sensibilisant les directeurs(trices) de structure à la carte mentale de **l'accueil social de premier niveau** afin qu'ils puissent efficacement orienter vers les intervenants sociaux adaptés les familles pour lesquelles des fragilités particulières sont identifiées

📍 Participer à la construction de la continuité éducative

En construisant des **actions passerelles avec les écoles**.

En **cofinçant** et **accompagnant dans ses missions**, un **poste** de renfort de l'équipe éducative de la **toute petite section (TPS) de l'école du quartier prioritaire de Cognac**.

Le soutien à l'activité économique du territoire

📍 Adapter le service aux besoins des familles

En assurant une veille sur la **tension de l'offre et de la demande d'accueil** sur le territoire en prenant appui sur le réseau **des guichets uniques Rpe**.

En créant les conditions de **l'expression directe des attentes des familles**.

📍 Participer à l'insertion économique et sociale des familles

En promouvant le dispositif TRAMPOLINE, dispositif permettant de prendre en compte **les besoins d'accueil des enfants à besoins spécifiques**, dont les parents sont plus fragilisés dans la dynamique de retour à l'emploi.

En continuant à soutenir l'intervention de l'association familiale de Charente dans le développement de son service de **garde d'enfants à domicile à horaires atypiques**, service dont les modalités d'intervention vont être élargies à plus de familles bénéficiaires.

La diffusion des bonnes pratiques écologiques

📍 Des services exemplaires en matière d'économie d'énergie

En activant le double levier de la **labellisation Ecolocrèche**, outil spécifique aux Eaje et de la **démarche de bilan carbone** adoptée pour l'ensemble de la collectivité.

📍 Sensibilisation des bonnes pratiques auprès des publics accueillis

En promouvant auprès des familles les changements de pratiques entraînés par le label Ecolocrèche, et leurs impacts d'une part, et les transformations des espaces extérieurs selon le principe des **cours Oasis** d'autre part.

ENJEUX	IMPACTS RECHERCHES	OBJECTIFS	ACTIONS
Un territoire vieillissant	Contribuer à la qualité de vie des enfants du territoire et de leurs familles et favoriser l'installation de nouvelles familles	<p>Porter une forte ambition de services à « haute valeur ajoutée » éducative</p> <p>Incarner un acteur relais de l'accès aux droits auprès des familles</p> <p>Maintenir un bon niveau de réponse aux besoins des familles</p> <p>Participer à la construction de la continuité éducative</p>	<p>1.1 Elaboration, portage et communication d'un référentiel qualité petite enfance</p> <p>1.2 Animer un réseau d'acteurs P.E</p> <p>1.3 Sensibiliser les directeurs de structure à la carte mentale de l'accueil social de premier niveau</p> <p>1.4 Construire un schéma de maintien et développement de l'offre d'accueil du jeune enfant</p> <p>1.5 Construire des actions passerelles avec les écoles et les centres de loisirs</p> <p>1.6 Création d'un poste de renfort de l'équipe éducative et de référent parentalité en QPV</p>
Une dynamique économique qui s'accélère	Soutenir l'activité économique du territoire	<p>Adapter le service aux besoins des familles</p> <p>Participer à l'insertion sociale et économique des familles</p>	<p>1.7 Assurer une veille sur la tension de l'offre et de la demande d'accueil sur le territoire en prenant appui sur le réseau des guichets uniques Rpe</p> <p>1.8 Promotion et continuité du dispositif Trampoline</p>
Transition écologique du territoire	Participer, par le biais des accueils, à la diffusion de bonnes pratiques écologiques	<p>Des services exemplaires en matière d'économie d'énergie</p> <p>Diffusion et sensibilisation des bonnes pratiques écologiques auprès des publics accueillis</p>	<p>1.9 Démarche de Labellisation écolo crèche</p>

2 | La feuille de route « Enfance »

La contribution à la qualité de vie des enfants et des familles

📍 Assurer un bon niveau de réponse aux besoins des familles

En contribuant à **l'attractivité des métiers de l'enfance**, en particulier en revalorisant la profession d'animateur par des formations et l'inscription dans des réseaux d'acteurs à l'échelle locale ou départementale.

📍 Incarner un acteur relais de l'accès aux droits auprès des familles

En sensibilisant les directeurs(rices) de structure à la carte mentale de **l'accueil social de premier niveau** afin qu'ils puissent efficacement orienter vers les intervenants sociaux adaptés les familles pour lesquelles des fragilités particulières sont identifiées.

📍 Porter une forte ambition de services à « haute valeur ajoutée » éducative

En mettant en **cohérence le PEdT** et les **projets éducatifs et pédagogiques** des structures à partir du projet politique de Grand Cognac.

En établissant un **plan de formation interne** des équipes d'animation : **besoins de l'enfant**, prévention des violences, handicap.

Le soutien à l'activité économique du territoire

📍 Adapter le service aux besoins des familles

- En assurant une **veille sur la tension de l'offre et de la demande** d'accueil sur le territoire.
- En **adaptant le portail familles** en vue d'une meilleure **accessibilité** du service.
- En **réactualisant le projet d'accueil individualisé** (P.A.I.) en prenant appui sur le pôle ressource handicap départemental.

📍 Participer à l'insertion économique et sociale des familles

- En permettant **l'expression des attentes** des familles.
- En construisant une **culture et une pratique commune d'agilité de l'accueil** des familles sur le territoire.
- En poursuivant la **réflexion sur la politique tarifaire**.

La diffusion des bonnes pratiques écologiques

📍 Des services exemplaires en matière d'économie d'énergie

Une préoccupation inscrite dans la contribution à **la démarche de bilan carbone** de la collectivité.

📍 Sensibilisation des bonnes pratiques auprès des publics accueils

- En proposant des activités dans **les projets pédagogiques** des structures, et des séjours, tournées vers l'éducation à l'environnement et la nature, actions inscrites parfois dans le champ des parcours éducatifs.
- En adoptant des espaces extérieurs transformés sur les principes des **cours OASIS**.
- En participant au plan « **tous à vélo** ».

ENJEUX	IMPACTS RECHERCHES	OBJECTIFS	ACTIONS
Un territoire vieillissant	Contribuer à la qualité de vie des enfants du territoire et de leurs familles et favoriser l'installation de nouvelles familles	<p>Porter une forte ambition de services à « haute valeur ajoutée » éducative</p> <p>Incarner un acteur relais de l'accès aux droits auprès des familles</p> <p>Maintenir un bon niveau de réponse aux besoins des familles</p> <p>Participer à la construction de la continuité éducative</p>	<p>2.1 Mettre en cohérence les projets éducatifs du PEdT, de la Ctg et des projets éducatifs et pédagogiques des structures</p> <p>2.2 Etablir un plan de formation interne des équipes d'animation</p> <p>2.3 Sensibiliser les directeurs de structure à l'accueil social</p> <p>2.4 Contribuer à l'attractivité des métiers de l'animation</p> <p>2.5 Assurer une veille sur la tension de l'offre et de la demande d'accueil sur le territoire</p>
Une dynamique économique qui s'accélère	Soutenir l'activité économique du territoire	<p>Adapter le service aux besoins des familles</p> <p>Participer à l'insertion sociale et économique des familles</p>	<p>2.6 Adapter le portail familles en vue d'une meilleure accessibilité du service</p> <p>2.7 Organisation et suivi des publics à besoin spécifique</p> <p>2.8 Recueillir l'expression des attentes des familles</p> <p>2.9 Construire une culture et une pratique commune d'agilité de l'accueil des familles sur le territoire</p> <p>2.10 Poursuivre la réflexion sur la politique tarifaire</p>
Transition écologique du territoire	Participer, par le biais des accueils, à la diffusion de bonnes pratiques écologiques	<p>Des services exemplaires en matière d'économie d'énergie</p> <p>Diffusion et sensibilisation des bonnes pratiques écologiques auprès des publics accueillis</p>	

3 | La feuille de route « Jeunesse »

La contribution à la qualité de vie des enfants et des familles

📍 Maintenir un bon niveau de réponse aux besoins des familles

En contribuant à **l'attractivité des métiers de l'enfance et de la jeunesse**, en particulier en revalorisant la profession d'animateur par des formations et l'inscription dans des réseaux d'acteurs à l'échelle locale ou départementale.

📍 Incarner un acteur relais de l'accès aux droits auprès des familles

En sensibilisant les directeurs(trices) de structure à la carte mentale de **l'accueil social de premier niveau** afin qu'ils puissent efficacement orienter vers les intervenants sociaux adaptés les familles pour lesquelles des fragilités particulières sont identifiées.

📍 Avoir les moyens d'une forte ambition de services à « haute valeur ajoutée » éducative

- En contribuant à l'expression **d'un continuum éducatif** entre la politique éducative de territoire entre petite enfance, enfance, jeunesse dans le cadre de référence défini par le PEdT.
- En établissant un **plan de formation interne** des équipes d'animation pertinent au regard des enjeux repérés.
- En animant et coordonnant un **réseau des acteurs jeunesse du territoire**.

📍 Œuvrer au bien-être des jeunes

- En adoptant une posture de veille sociale préventive, dont des actions de prévention santé y compris de santé mentale, et de lutte contre l'exclusion et contre toutes les formes de discrimination.

Le soutien à l'activité économique du territoire

📍 Adapter le service aux besoins des jeunes et développer leur sentiment d'attachement au territoire

- En développant des alternatives aux **problèmes de mobilité**.
- En créant les **conditions d'expression des attentes des jeunes**.
- En favorisant **l'engagement des jeunes**.

📍 Participer à l'insertion économique et sociale des jeunes

- En participant à la **valorisation des métiers** dont **les filières d'emploi porteuses du Territoire**.
- En soutenant les jeunes dans leurs **démarches d'insertion sociale, scolaire, de formation initiale, professionnelle ou préprofessionnelle**.

La diffusion des bonnes pratiques écologiques

📍 Adopter une logique de développement durable dans les organisations

- En contribuant au **bilan carbone** de la collectivité.
- En confortant les **démarches éco responsables engagées**.

ENJEUX	IMPACTS RECHERCHES	OBJECTIFS	ACTIONS
<p>Un territoire vieillissant</p>	<p>Contribuer à la qualité de vie des enfants du territoire et de leurs familles et favoriser l'installation de nouvelles familles</p>	<p>3.1 Cœuvrer au bien être des jeunes</p> <p>3.2 Se donner les moyens d'une ambition de services à « haute valeur ajoutée »</p>	
<p>Une dynamique économique qui s'accélère</p>	<p>Soutenir l'activité économique du territoire</p>	<p>3.3 Adapter le service aux besoins des jeunes et favoriser leur intégration dans leur territoire</p> <p>3.4 Participer à l'insertion sociale et économique des jeunes</p>	
<p>Transition écologique du territoire</p>	<p>Participer, par le biais des accueils, à la diffusion de bonnes pratiques écologiques</p>	<p>3.5 Promouvoir une culture d'exemplarité en matière de développement durable</p>	

4 | La feuille de route « Parentalité »

Adapter le service du Laep au besoin des familles

- En intégrant dans le travail de renouvellement de l'agrément, une réflexion sur la **répartition géographique de l'offre** et le cas échéant, **les horaires d'intervention**.
- En utilisant différents moyens de **communication** et de **ressources** du réseau d'acteurs, pour améliorer la **lisibilité** de l'offre, son **rayonnement** et **l'accessibilité du public**.
- En inscrivant cet outil dans le **réseau des acteurs et des dispositifs de soutien à la parentalité** pour améliorer l'articulation entre les actions collectives-conférences, ateliers parents-enfants, groupes de parole- et le mode d'accueil plus individualisé et moins prescripteur du Laep, lieu ressource de **répit parental, d'écoute, de conseils et de partage d'expériences**.

Participer à l'insertion économique et sociale des familles

- En promouvant un mode d'intervention renforcé dans les secteurs les plus fragiles, notamment sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille.
- En participant aux actions de développement des compétences psychosociales des parents de jeunes enfants.
- En faisant levier sur l'accueil de tous les enfants, pour accompagner les parents des enfants à besoins spécifiques vers les offres de droit commun.

Créer les conditions pour investir pleinement les missions de coordination du réseau parentalité

- En cofinçant une étude avec la Caf destinée à recenser et visibiliser l'offre d'accompagnement et de soutien à la fonction parentale à l'échelle globale du territoire, déclinée plus finement par bassin de vie, pour identifier les complémentarités, les manques, voire les redondances, et ainsi proposer un schéma stratégique d'intervention 2025-2028 de soutien à la parentalité, articulé avec le volet « 1000 premiers jours » du Sdsf.
- En adossant l'évolution du profil de poste de chargé de coopération "parentalité" dont le recrutement doit intervenir prochainement, aux résultats de l'étude.
- En investissant, dans la position de coordination, le champ de l'animation de la vie sociale qui n'est pas une compétence statutaire de Grand Cognac, dès lors que l'articulation des actions en particulier, destinées aux familles avec le champ de la parentalité, mais aussi les autres champs d'intervention directe de la collectivité fera sens du point de vue des objectifs généraux et opérationnels de la Ctg.
- En promouvant l'accompagnement à la parentalité comme axe transversal d'intervention pour les familles des enfants et jeunes de 0 à 17 ans.

ENJEUX	IMPACTS RECHERCHES	OBJECTIFS	ACTIONS
Un territoire vieillissant	Contribuer à la qualité de vie des enfants du territoire et de leurs familles et favoriser l'installation de nouvelles familles		
Une dynamique économique qui s'accélère	Soutenir l'activité économique du territoire		
Transition écologique du territoire	Participer, par le biais des accueils, à la diffusion de bonnes pratiques écologiques		<p>A définir au regard des acquis de l'étude d'enjeux. 4.1</p>



Une méthodologie d'évaluation des politiques publiques au service de l'action : la mesure des impacts sociaux

Le terme « évaluation de l'impact social » est entendu ici comme « un processus visant à comprendre, mesurer ou valoriser les effets négatifs ou positifs, générés par une organisation sur ces parties prenantes (ce au regard des effets attendus d'une action). Nous cherchons ainsi à dépasser les actions et activités des structures pour se poser la question suivante : quelles sont les conséquences ? Et pour qui ? »

Il s'agit de passer de l'évaluation quantitative des moyens mis en œuvre :

- Les actions ont-elles été menées ?
- Pour combien de bénéficiaires ?
- À quel coût ?
-

À réaliser une évaluation qualitative des changements constatés, et leur correspondance ou non aux effets attendus :

Sur le champ économique :

- Si on supprimait les modes d'accueil de l'enfance, quel serait l'impact sur les familles quant à leur capacité à continuer à travailler ?
- L'impact sur les entreprises ?

Sur le champ socioéducatif :

- Quelle place de la crèche dans le développement de l'enfant ?
- Quelle place du Laep dans la construction des habiletés parentales ?
- Quel impact de ces structures sur les familles au regard des objectifs de la politique des "1000 jours" ?
- Quelle place du centre de loisirs dans l'apprentissage du vivre-ensemble ?
- Quel apport de l'espace jeunes dans la construction de l'identité de l'adolescent et son cheminement vers l'autonomie ?
- Quelle valeur ajoutée de l'accompagnement à la parentalité pour les familles, enfants comme parents ? Mais aussi pour tous les acteurs de l'éducation ?

Cette mesure des impacts se fait par la mobilisation d'indicateurs quantitatifs (données froides) et qualitatifs (données chaudes).

Pour chacune des fiches actions qui suivent, des indicateurs ont été définis ex-ante, en distinguant des indicateurs de réalisation des actions classiques, et des indicateurs de mesure des impacts des actions au regard des effets attendus sur le principe.

Indicateurs définis dans le cadre d'une chaîne évaluative :

Contexte/enjeux -> effets attendus en termes de transformation sociale (impacts recherchés) -> déclinaison en objectifs généraux -> déclinés eux-mêmes en objectifs opérationnels (actions) -> indicateurs de réalisation et d'impact.

L'alimentation régulière des valeurs de ces indicateurs au fil réel de la vie des actions et des structures et de l'évolution des éléments exogènes (contexte économique, peuplement du territoire...) se matérialisera par deux outils :

► **l'observatoire de la Ctg pour le recueil des données froides**

- À l'échelle du territoire.
- A l'échelle de la maille fine des bassins de vie.

► **le Baromètre Habitants pour le recueil des données chaudes**

- Recueil de la satisfaction des habitants sur l'adéquation de l'offre de services à ses attentes.
- Expression sur la qualité de service.

Ces outils serviront à **l'évaluation finale** du dispositif mais sont utilement à mobiliser dans le cadre d'évaluations plus régulières, afin de statuer dans le cadre des instances de gouvernance sur des **mesures de remédiation si les effets attendus ne sont pas constatés.**

Convention territoriale globale

Fiches actions

Thématique : PETITE ENFANCE
Fiche Action n°1.1 : Elaboration / Portage / communication d'un référentiel qualité Petite Enfance
Date de démarrage : 2024
Groupe Projet Référent : Petite Enfance / Parentalité
Contexte / Enjeux / Objectifs Poursuivis
<p>L'agglomération de Grand-Cognac a pris la compétence Petite Enfance en janvier 2019, ce afin de créer un effet d'attractivité fort pour les nouvelles familles, et de rationaliser et /ou développer l'offre de services à l'échelle de l'agglomération, soit à un niveau de gouvernance stratégique, qui permet d'articuler la politique publique de l'enfance et de la jeunesse avec le soutien et la promotion du développement économique du territoire.</p> <p>Dans le cadre de la synergie entre la politique d'attractivité du territoire de Grand-Cognac et de la politique publique nationale de soutien aux familles portée par les Caf, synergie formalisée par la signature des conventions territoriales globales, l'objectif, par-delà une grille de lecture quantitative visant à l'adaptation entre demande et offre de services, est également de proposer une « haute valeur ajoutée » éducative sur l'ensemble du territoire.</p> <p>La phase initiale de ce chantier a consisté pendant la première Ctg à poser une phase d'harmonisation, de structuration des services, et d'adaptation de l'offre sur le territoire.</p> <p>Le service petite enfance de l'agglomération engage désormais un travail de développement d'un accueil qualitatif supérieur adossé sur le référentiel de la Charte Nationale d'accueil du jeune enfant, devenu texte opposable depuis le Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021, reprenant 10 principes fondamentaux pour un accueil de qualité en structures collectives petite enfance :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

Un cadre national pour l'accueil du jeune enfant a été proposé pour étayer la charte et lui permettre d'exister.

Description de l'action – Conditions et modalités de mise en œuvre

Dans un souci de cohérence entre les politiques publiques et une déclinaison territoriale, et afin de proposer une mise en œuvre effective des principes de la charte nationale, et de mettre en perspective les choix qualitatifs, il est proposé de construire un référentiel qualité petite enfance

Son objectif sera de mettre en œuvre la charte qualité du jeune enfant via une déclinaison territoriale, et partagée.

C'est un document lisible et visible qui propose une vision précise de ce que Grand Cognac considère être un socle qualitatif à l'accueil petite enfance.

Coconstruit par le service petite enfance, les élus de la commission enfance jeunesse, et les partenaires institutionnels, il s'intègre dans le recueil documentaire petite enfance, comprenant :

Le référentiel Qualité, un document technique et politique, support de développement et de l'évaluation qualité du service,

Le projet de service, présentant les valeurs éducatives constitutives du service petite enfance

Le projet pédagogique du service, présentant les réalisations concrètes.

Partenaires Concernés

Elu-es- Commission Enfance Jeunesse
Caf de la Charente
Pmi de la Charente

Modalités de financement

Poste de Chargé de coopération Ctg

Période de réalisation

2024

Éléments de mesure _ indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Réalisation d'un livrable papier /numérique
- Présentation et diffusion du livrable

Mesures d'impact :

- Satisfaction des familles (Baromètre)

Thématique : PETITE ENFANCE

Fiche Action n°1.2 : Animer un réseau d'acteurs Petite Enfance

Date de démarrage : 2024

Groupe Projet Référent : Petite Enfance / Parentalité

Contexte / Enjeux / Objectifs Poursuivis

Depuis la prise de compétence petite enfance en janvier 2019, et en corrélation avec les enjeux de la première convention territoriale globale, le service petite enfance a réalisé essentiellement un travail intra d'harmonisation, de structuration des services, et d'adaptation de l'offre sur le territoire.

Différents partenaires associatifs, et institutionnels interviennent dans le champ de la petite enfance sur des missions parfois très éloignées, parfois très similaires, ou encore sur des axes qui se superposent.

Le renouvellement de la convention territoriale globale 2024-2028 marque le passage à un temps de concertation et de co-construction avec un renforcement des partenariats, afin de créer un effet d'attractivité fort pour les nouvelles familles, par une adaptation fine de la demande et l'offre de services, tant en volumétrie que par la prise en compte des besoins individuels des familles.

Le levier pour mettre en œuvre ce travail de co-construction est de créer un maillage pertinent des différents acteurs institutionnels ou associatifs, gestionnaires de services ou financeurs ou prescripteurs dont le croisement de regards permettra l'adaptation la plus fine possible au besoin des familles, et une réponse partagée et cohérente à leurs attentes. Réponse porteuse par ailleurs d'une « haute valeur ajoutée » éducative sur l'ensemble du territoire.

Description de l'action – Conditions et modalités de mise en œuvre

Dans le souci d'apporter une réponse cohérente et adaptée tant aux partenaires qu'aux usagers, il est proposé de construire un réseau des acteurs petite enfance.

Avant de mettre en place le réseau, un état des lieux des partenaires et des champs d'intervention doit être réalisé.

Ensuite des temps de concertations seront proposés pour trouver le schéma de coopération le plus à même d'impulser une dynamique riche, avec des résultats palpables pour les familles et de s'inscrire durablement dans le temps.

Partenaires Concernés

Service enfance jeunesse Caf - Pmi Associations Éducation nationale Msa

Modalités de financement

Poste de charge de coopération PE /Parentalité

Période de réalisation

2024 , pour un démarrage 2025

Éléments de mesure _ indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Mise en œuvre de l'état des lieux territorial.
- Mise en place de la concertation.

Indicateurs de résultat :

- Création du réseau et de son projet de vie.
- Mise en activité du réseau

Indicateur d'effet :

- Une meilleure coordination des dispositifs pour un niveau de réponse plus qualitatif pour les partenaires et pour les familles, via une évaluation à destination des professionnel-le-s et le baromètre habitant.

Contexte / Enjeux / Objectifs Poursuivis

En mobilisant l'ensemble de ses domaines de compétence, le projet de territoire est tout entier tourné vers l'objectif d'accroissement de l'attractivité sociale de l'Agglomération.

Rendre un territoire attractif, c'est chercher à attirer de nouveaux habitants mais c'est aussi chercher à apporter un bon niveau de qualité de vie aux habitants d'aujourd'hui.

Face aux événements qui jalonnent le parcours d'une vie, qu'il s'agisse du travail, du logement, de la famille, de la santé, du droit etc...la qualité du maillage du « filet de sécurité sociale » d'un territoire constitue l'un des déterminants de la qualité de vie des habitants.

Il est ici question du sentiment de facilité à trouver une réponse de premier niveau pour accéder au droit commun et, le cas échéant, pour une situation d'urgence sociale.

L'enjeu est ici de déterminer comment et à quel degré les services dédiés à la famille, la petite enfance, l'enfance et la jeunesse du territoire de l'Agglomération peuvent participer du maillage de l'accès aux droits auprès des habitants du territoire qui fréquentent les accueils ?

Au cours du diagnostic territorial, nous avons souligné l'intérêt de la démarche « PASIP » menée par le département de la Charente en matière d'accès au droit.

La démarche PASIP prévoit la mise en place d'un réseau de premier accueil social inconditionnel de proximité sur l'ensemble du territoire charentais.

L'objectif est de garantir à toute personne souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée. La démarche œuvre à l'amélioration de l'accès aux droits, à la lutte contre le non-recours et à répondre aux difficultés de coordination des intervenants sociaux.

En pratique, la coordinatrice du PASIP anime et structure un réseau d'acteurs de proximité.

C'est dans le cadre des travaux du réseau qu'a été initiée la création d'une carte mentale des acteurs du territoire pour faciliter et améliorer la réorientation des publics.

Au cours du présent projet de territoire il s'agira de mettre en capacité les directeurs de structure de maîtriser l'outil de carte mentale de premier niveau afin que les interlocuteurs privilégiés du quotidien des familles puissent les accompagner le plus efficacement possible dans leurs parcours d'accès aux droits.

Description de l'action – Conditions et modalités de mise en œuvre

Recensement et identification des acteurs de l'action sociale du territoire

Organisation de rencontres et d'échanges avec ceux qui présentent intérêt/pertinence

- Avec les directions des structures et personnels administratifs

Avec les personnels d'animation

Partenaires Concernés

Conseil Départemental

Caf

Msa

Cpam

France Travail
Mission Locale
Maisons France Service
Mdp

Modalités de financement

Poste de Chargé de coopération Ctg

Période de réalisation

2024

Éléments de mesure _ indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Réalisation de rencontres partenariales
- Présentation et diffusion de la carte mentale

Mesures d'impact :

- Qualité d'accompagnement des familles (Baromètre habitant)
- Satisfaction des équipes

Contexte / Enjeux / Objectifs Poursuivis

Dans un contexte de dynamique économique sur le territoire de Grand Cognac, l'accessibilité à un mode d'accueil adapté aux besoins des familles et à leurs particularités, et ce de façon équilibrée territorialement est devenu un enjeu majeur.

A cet égard, le territoire a vu l'arrivée de 2 micro-crèches PAJE, via des gestionnaires privés.

L'accueil individuel quant à lui, est en pleine transformation, avec le départ à la retraite ou la cession d'activité de nombreuses assistantes maternelles, des demandes de nouvel agrément moins nombreuses que les départs, et l'émergence des projets de Maisons d'assistantes maternelles, nouvelle modalité plébiscitée du métier, que la collectivité accompagne et soutient.

Par la structuration d'un réseau de Relais Petite Enfance couvrant l'ensemble du territoire, et opérateur de la mission de guichet unique petite enfance, le service petite enfance a accès à l'ensemble des demandes formulées par les familles pour l'accueil de 0-3 ans, tant dans le cadre de l'accueil collectif, qu'individuel.

L'objectif est de s'appuyer sur l'expertise de ce réseau pour créer des outils partageables avec les décideurs, porteurs de la stratégie de développement du territoire.

Ce mode d'intervention de la collectivité correspond indubitablement aux ambitions du législateur pour le bloc communal, dans le cadre de la loi pour le plein-emploi de décembre 2023, loi qui précise les contours d'un service public de la Petite Enfance, porté par les communes ou les EPCI titulaires d'une compétence de plein exercice, en tant qu'autorités organisatrices.

Il reste à conforter ce rôle naturel de la collectivité par l'élaboration et l'adoption d'un document de planification : le schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant.

Description de l'action – Conditions et modalités de mise en œuvre

Afin de pouvoir assurer une veille sur la tension de l'offre et la demande, les relais petite enfance travaillent autour de la création d'outils, permettant d'obtenir des données fiables, permettant d'établir des tendances, et d'anticiper les évolutions des besoins.

Ainsi lors de la première convention territoriale globale, une meilleure répartition territoriale de l'offre collective a été proposée par le service petite enfance, avec des projets actuellement en cours de réalisation :

- crèche de 25 places à Châteauneuf, (mise au point du contrat de maîtrise d'œuvre/21 juin 2024)
- 30 places pour la réhabilitation de Gribouille, Cognac, (délégation de maîtrise d'ouvrage à GAMA, qui a finalisé l'étude de faisabilité/Conseil du 24 juin 2024)
- 16 à 18 places pour la crèche de Salle d'Angles (délégation à l'ATD de la mission d'étude de faisabilité avec comparaison de *deux scénarii*/ bureau du 10 juin 2024).

L'enjeu de l'élaboration du schéma est de donner un cadre de référence formalisé, dans un espace politique, partenarial et interinstitutionnel, à ce travail de projection et de planification pluriannuelle de création de places d'accueil, travail déjà mené dans le cadre des revues de projets de la collectivité.

Modalités de financement

Ingénierie : chargé de coopération Petite Enfance et directeur Enfance Jeunesse

Investissements : Grand Cognac/Caf/État (DSIL)/autres acteurs publics le cas échéant.

Période de réalisation

1^{er} janvier 2025 : date d'effet des nouveaux statuts de l'agglomération/reformulation de la compétence Enfance Jeunesse

2025 : élaboration et adoption du schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant

2025-2028 : suivi des projets initiés avant la mise œuvre du schéma (livraison en 2026)

Planification le cas échéant de nouveaux projets/outils : revues de projets/DOB/Budgets (AP/CP)

Éléments de mesure _ indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- tableaux de bords et extraction/nombre de places créées en accueil collectif (Eaje)
- PV de réception des travaux de création ou d'extension
- Adoption et Mises à jour du schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant (délibérations conseils/DOB GC/Budgets primitifs GC)

Indicateurs de résultat :

- Adaptation de l'offre : restitution des commissions annuelles d'attribution, analyse des listes d'attente

Indicateur d'impact :

- Un meilleur niveau de réponse aux besoins des familles constaté via le baromètre habitant.
- une vision plus positive du territoire avec un accès clair à l'offre et une visibilité renforcée.

Outil : Baromètre habitant

Suivi des demandes

Contexte / Enjeux / Objectifs Poursuivis

Depuis la prise de compétence petite enfance en janvier 2019, et en corrélation avec les enjeux de la première convention territoriale globale, le service petite enfance a réalisé essentiellement un travail intra d'harmonisation, de structuration des services, et d'adaptation de l'offre sur le territoire.

Différents partenaires associatifs, et institutionnels interviennent dans le champ de la petite enfance sur des missions parfois très éloignées, parfois très similaires, parfois même sur des axes qui se superposent.

Le renouvellement de la convention territoriale globale 2024-2028 marque le passage à un temps de concertation et de co-construction avec un renforcement des partenariats,

L'enjeu est, afin de générer un effet d'attractivité fort pour les nouvelles familles, de créer un maillage permettant une adaptation la plus fine possible au besoin des familles, et une réponse partagée et cohérente à leurs attentes.

Tout en proposant une « haute valeur ajoutée » éducative sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre du développement partenarial, et dans la recherche d'articulation entre la Ctg et le Projet Educatif de Territoire, également en cours d'élaboration, un autre objectif apparaît : la continuité éducative, et comment chaque étape transitionnelle est préparée et proposée à l'enfant, la famille et les professionnel-le-s qui entourent cette étape.

Actuellement, les collaborations petite enfance / école ne sont soumises à aucun cadre institutionnel, et restent de l'ordre de la démarche individuelle à l'appréciation particulière des différents protagonistes. Cela ne constitue pas une réponse lisible et acceptable pour l'ensemble des familles.

Description de l'action – Conditions et modalités de mise en œuvre

La mise en place d'actions passerelle coordonnées doit s'inscrire dans un projet de territoire, et sera un axe du réseau d'acteurs petite enfance. Elle devra également s'articuler avec des actions passerelles entre crèches et centres de loisirs, ainsi que centre de loisirs et écoles le cas échéant.

Il est également indispensable de faire un état des lieux des actions existantes, des approches des différentes institutions et des besoins identifiés par les professionnel-le-s et les familles.

La construction d'actions adaptées aux différents besoins et aux différents territoires (zone urbaine / zone rurale ...) se fera dans le cadre d'une concertation tripartite. (Caf ? mairies ?/EN/GC ?)

Partenaires Concernés

Éducation nationale

Modalités de financement

Chargé de coopération pe / parentalité

Période de réalisation

2025

Éléments de mesure _ indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Réalisation de l'état des lieux
- Mise en place de la concertation.

Indicateurs de résultat :

- Mise en œuvre d'actions construites

Indicateur d'impact :

- Une meilleure coordination des dispositifs pour un niveau de réponse plus qualitatif pour les partenaires et pour les familles, via une évaluation à destination des professionnel-le-s et le baromètre habitant.

Thématique : PETITE ENFANCE
Fiche Action n°1.6 : Création d'un poste de renfort de l'équipe éducative et de référent parentalité en QPV
Date de démarrage : 2024
Groupe Projet Référent : comité de suivi ville de Cognac – Education Nationale– Caf Charente - Agglomération de Grand Cognac.
Contexte / Enjeux / Objectifs Poursuivis
<p>L'école maternelle Rosa BONHEUR – Les 4 pans se situe sur le quartier QPV de Crouin, classé en Quartier Politique de la Ville, en Zone d'Education Prioritaire, et intégré au Programme de Réussite Educative.</p> <p>Le taux de pauvreté du quartier est important et ne baisse pas : plus de 51 % des habitants du quartier vit sous le seuil de pauvreté³.</p> <p>De manière générale, les indicateurs d'appréciation de la situation des familles du quartier montrent une concentration de facteurs de fragilité : 62,7 % des familles allocataires sont des familles allocataires à bas revenus⁴ ; un quart des familles monoparentales de la ville de Cognac résident sur le quartier et 72 % d'entre elles sont des familles allocataires à bas revenus (1 071 €).⁵</p> <p>En matière d'éducation, on remarque que le taux de scolarisation après 15 ans est faible, en particulier chez les filles : 47 % seulement des filles ayant entre 15 et 24 ans sont scolarisées contre 59 % dans les autres quartiers prioritaires de France métropolitaine.</p> <p>En ce qui concerne plus particulièrement la petite enfance, la communauté éducative constate, depuis l'obligation de scolarisation des élèves à 3 ans, que de nombreux enfants du secteur rencontrent des difficultés de socialisation, de séparation parent/enfant, et de maîtrise du langage.</p> <p>En organisant la conjugaison des politiques de droit commun, des dispositifs spécifiques et des moyens renforcés, l'enjeu pour la politique de la ville consiste à rééquilibrer les ressources des habitants des quartiers prioritaires afin de lutter contre la reproduction des inégalités.</p> <p>Au cœur de la politique des quartiers prioritaires, l'école demeure tout à la fois le lieu où se (re)joue l'inégalité devant l'éducation et une ressource puissante de lutte contre les inégalités de destin. La scolarisation précoce est un des leviers majeurs de l'égalité des chances : <i>«[...] Les adultes qui accompagnent ces très jeunes enfants dans leurs apprentissages valorisent leurs premiers succès et dédramatisent les difficultés : c'est leur donner les moyens de vivre bien leur petite enfance en les encourageant à grandir, c'est-à-dire à conquérir de nouvelles compétences. La scolarisation précoce est un moyen efficace pour lutter contre la reproduction des inégalités, favoriser la réussite scolaire.»</i>⁶</p> <p>Sur le quartier de Crouin, c'est en 2023, avec la fusion du groupe scolaire Victor HUGO et l'école maternelle Les Borderies qu'une nouvelle classe labellisée Toute Petite Section a été créée à l'école Rosa BONHEUR – Les 4 pans. Cette classe permet l'accueil de 20 enfants, dès 2 ans.</p> <p>Si les inégalités de destin appellent à agir précocement auprès des jeunes enfants, le soutien à la parentalité doit également être pensé en termes d'inégalités des ressources à disposition des parents pour exercer toutes les dimensions de leur fonction.</p> <p>Considérant l'enfant dans la globalité de son développement et de l'environnement dans lequel il grandit, si ces jeunes enfants bénéficient d'un accompagnement renforcé en Toute Petite Section, il s'agit d'apporter, dans le même temps, des ressources complémentaires à leurs parents afin de soutenir leur rôle éducatif.</p>

³ Source contrat de ville e cours de réécriture

⁴ Source Fiche allocataire Caf 16 2022

⁵ Source Fiche allocataire Caf 16 2022

⁶ 4 avril 2016 Ministère de l'Éducation nationale

L'école deviendra ainsi un environnement rassurant pour les familles qui y seront accueillies, écoutées et accompagnées dans leur propre développement.
C'est l'objectif de la création d'une mission spécifique de référent petite enfance - parentalité portée par la Ville de Cognac, la Caf de la Charente et l'Agglomération de Grand Cognac.

Description de l'action – Conditions et modalités de mise en œuvre

Afin de poursuivre les objectifs précités, une mission à temps plein est créée par la ville de Cognac.

Rattaché(e) à la Directrice du Pôle Education Jeunesse de la ville de Cognac et de la Directrice du Groupe scolaire Rosa BONHEUR, le/la référent(e) petite enfance – parentalité aura pour mission, aux côtés de l'équipe pédagogique de la classe « Toute Petite Section » :

D'assurer une transition douce et progressive entre l'univers familial, premier repère de l'enfant, et celui de la maternelle, univers de la première scolarisation et des premiers enseignements
De développer la cohérence de l'action éducative auprès du jeune enfant en coopération avec ses parents

Afin d'assurer les deux domaines de la mission, le temps de travail du/de la référent(e), sera réparti comme suit :

Période scolaire	Accueil des familles matin & soir Conduite pédagogique Temps administratif sur le temps de sieste Temps de coordination équipe (sur temps de sieste un après-midi à définir)	
Mercredi	Temps d'accueil collectif de soutien à la fonction parentale (1/2 journée) Accompagnement individualisé / partenariat / orientation (1/2 journée)	Actions différenciées par cycle ; exemple : coordination et structuration de temps passerelle avec l'école maternelle pour l'entrée en TPS & en PS (découverte de l'école, accompagnement des familles) à partir du 3 ^e trimestre
Vacances scolaires	Actions collectives coordonnées avec la référente famille du centre social dans la continuité du projet pédagogique scolaire Poursuite des accompagnements individuels	

Partenaires Concernés

Ville de Cognac - Education Nationale - Caf de la Charente - Agglomération de Grand Cognac -

Partenaires associés : équipes TAS Conseil Départemental, services de l'État (sous-préfecture de Cognac).

Modalités de financement

Le co-financement du poste se répartit comme suit :

80 % Caf Charente

10 % Ville de Cognac

10 % Agglomération de Grand Cognac

Période de réalisation

Année 2024 - Reconductible

Eléments de mesure _ indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Recrutement au poste de référent petite enfance-parentalité
- Déploiement de l'ensemble de la mission auprès des différents publics

Indicateurs de résultat :

- Adaptation de l'accueil : progression du nombre d'accueil en journée complète des enfants ;
- Adaptation de l'accompagnement à la fonction parentale : nombre d'accompagnements aboutis des familles, participation des familles aux actions qui leur sont dédiées ;
- Exercice du rôle de parent d'élève : respect des délais d'inscription scolaire, présence des familles lors des sollicitations de l'école (réunion de rentrée etc).

Indicateur d'effet :

- Degré de qualité de la relation parent / école
- Sentiment d'être soutenu dans l'exercice de ses fonctions parentales
- Un parcours scolaire facilité pour les élèves

Outils :

- Témoignages des familles
- Baromètre habitant
- Appréciations de l'équipe pédagogique
- Témoignages des familles

Contexte / Enjeux / Objectifs Poursuivis

Dans un contexte de dynamique économique sur le territoire de Grand Cognac, l'accessibilité à un mode d'accueil adapté aux besoins des familles et à leurs particularités est devenu un enjeu majeur.

Lors de la première convention territoriale globale, une meilleure répartition de l'offre collective a été proposée par le service petite enfance, avec des projets en cours de réalisation :

- crèche de 25 places à Châteauneuf,
- 30 places pour la réhabilitation de Gribouille, Cognac,
- 16 à 18 places pour la crèche de Salle d'Angles.

Le territoire a vu l'arrivée de 2 micro crèches PAJE, via des gestionnaires privés.

L'accueil individuel quant à lui, est en pleine transformation, avec le départ à la retraite ou la cession d'activité de nombreuses assistantes maternelles, des demandes de nouvel agrément moins nombreuses que les départs, et l'émergence des projets de Maisons d'assistantes maternelles.

Par la structuration d'un réseau de Relais Petite Enfance couvrant l'ensemble du territoire, et opérateur de la mission de guichet unique petite enfance, le service petite enfance a accès à l'ensemble des demandes formulées par les familles pour l'accueil de 0-3 ans, tant dans le cadre de l'accueil collectif, qu'individuel.

L'objectif est de s'appuyer sur l'expertise de ce réseau pour créer des outils partageables avec les décideurs, porteurs de la stratégie de développement du territoire.

Description de l'action – Conditions et modalités de mise en œuvre

Afin de pouvoir assurer une veille sur la tension de l'offre et la demande, les relais petite enfance travaillent autour de la création d'outils, permettant d'obtenir des données fiables, permettant d'établir des tendances, et d'anticiper les évolutions des besoins.

Les deux objectifs de cette veille :

- Sortir des gestions au « ressenti », ou des conclusions à la lumière d'un cas particulier pour pouvoir établir des conclusions confirmées, en déduire les axes à développer, à soutenir, ou au contraire à abandonner.
- Proposer une offre claire et lisible aux familles, créant de ce fait un contexte plus apaisé autour de l'accueil des enfants

La veille passe par :

- Une clarification des dispositifs existants et de l'accès à chaque mode d'accueil
- Mise en place de tableaux de bord des offres / des demandes pour les différentes propositions d'accueil sur le territoire
- Suivi des demandes, et des solutions transitoires
- Diffusion des éléments de la veille

Modalités de financement**Période de réalisation**

2024 finalisation de la phase préparatoire

2025 effectivité du dispositif

Contexte / Enjeux / Objectifs Poursuivis

Le dispositif TRAMPOLINE a été créé en 2008 avec un fonctionnement en halte-garderie. Il est aujourd'hui inhérent aux structures petite enfance depuis 2018.

Initialement, la mission principale était de garantir l'accessibilité du service public grâce à l'identification d'un dispositif tremplin. Un tremplin partenarial en faveur de la coordination du parcours des familles et un tremplin pour les usagers qui renforce la création d'un lien de confiance et la pérennisation de l'accueil.

Historiquement, le dispositif est inscrit au sein du projet de service petite enfance de COGNAC puis de GRAND COGNAC depuis 2019.

Ses orientations et ses valeurs sont communiquées aux équipes en crèche et en Relais Petite Enfance.

Ses missions et ses actions se réfèrent au Schéma Départemental du Service aux Familles et à la charte nationale de soutien à la parentalité.

Les objectifs sont de

- Participer à l'insertion sociale et économique des familles.
- Lutter contre les inégalités de destin (en référence à la charte nationale d'accueil du jeune enfant et au rapport 1000 premiers jours).
- Renforcer la coordination institutionnelle et interinstitutionnelle.
- Accompagner et soutenir les équipes dans l'accueil du jeune enfant et sa famille.
- Apporter un regard extérieur, observer, orienter, être force de propositions.
- Étudier la faisabilité de l'accueil, accompagner la triade enfant-famille-professionnel(le)s et développer des passerelles et des partenariats.
- Développer l'offre et l'information aux familles. S'inscrire dans une démarche pluridisciplinaire d'accompagnement à la parentalité.

L'enjeu principal du dispositif TRAMPOLINE est de s'adresser à toutes les familles et promouvoir l'égalité des chances concernant l'accès et la lisibilité de l'information, la visibilité de l'offre d'accueil et l'accessibilité aux structures de droit commun.

En 2024, le dispositif TRAMPOLINE est une ressource institutionnelle fédératrice du service et une ressource inter-institutionnelle en faveur de la poursuite et du développement du maillage territorial.

Le dispositif Trampoline contribue au développement coconstruit des services aux familles et s'inscrit dans le projet social de territoire et le projet éducatif de territoire.

Description de l'action – Conditions et modalités de mise en œuvre

Le dispositif TRAMPOLINE participe à donner du sens aux pratiques professionnelles et à valoriser les métiers de la petite enfance, en mettant en œuvre des temps d'échanges et de sensibilisations des pratiques des différentes professionnelles.

Au-delà de cette mission, il est proposé de travailler autour du développement de l'accueil occasionnel : en donnant du sens à cet accueil pour les équipes, et en permettant aux familles de répondre à des besoins

réels mais pas toujours verbalisés. Il est proposé également de mettre en place un plan de communication à destination des usagers et des partenaires.

Partenaires Concernés

Relais Petite Enfance

Pmi

Caf

Education nationale (accompagnement, transmission d'informations et synthèse éducative pour l'arrivée d'un enfant en situation de handicap, partenariat UEMA, coordination lors d'une réponse individualisée et pluridisciplinaire par exemple CAMSP-école-crèche)

Alsh

Laep (Il n'y a ni séparation parent-enfant ni démarches administratives, le Laep est un partenaire qui contribue à respecter le rythme et la temporalité de la famille).

CAMSP

Modalités de financement

Responsable du dispositif Trampoline

Période de réalisation

2024 à 2027 à préciser la réalisation

Éléments de mesure _ indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- tableaux de bords et extraction
- livrable bilan d'activités
- livrable infographie communication
- temps de concertation partenariale

Indicateurs de résultat :

- Adaptation de l'offre ;
- Adaptation de l'accompagnement des familles ;
- Développement de l'accueil occasionnel

Indicateur d'effet :

- Un meilleur niveau de réponse aux problématiques d'insertion, via baromètre famille.
- une vision plus complète du territoire avec un accès clair à l'offre et une visibilité renforcée.

Outil : Baromètre habitant

Suivi des parcours

Thématique : PETITE ENFANCE

Fiche Action n°1.9 : Labellisation Ecolo crèche – Bilan Carbone – démarche développement durable

Date de démarrage : 2024

Groupe Projet Référent : Petite Enfance/Parentalité

Contexte / Enjeux / Objectifs Poursuivis

Suite à la mise en place de la charte nationale d'accueil du jeune enfant, devenu texte opposable depuis le Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021, reprenant 10 principes fondamentaux pour un accueil de qualité en structures collectives petite enfance, et spécifiquement aux articles 6 et 8 :

- 6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement
- 8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.

Le décret dans la proposition d'un référentiel bâtementaire met également en avant les obligations en termes de qualité de l'air, mais aussi la dimension acoustique.

D'autre part suite au constat que l'ensemble des structures petite enfance de l'agglomération de Grand Cognac, mettaient en œuvre des actions en lien avec le respect de l'environnement, les questions de santé environnementale, et autour des enjeux autour de la mise en avant dans le quotidien de la nature, mais de façon circonstancielle, il a été proposé en 2022, pour une action à débiter en 2023 d'intégrer la démarche de labellisation LABEL VIE – ECOLO CRECHE – ECO RELAIS PETITE ENFANCE , démarche structurante et fédératrice qui engage l'ensemble des structures pour 3 ans.

Enfin, la communauté d'agglomération de Grand Cognac est engagée pour l'ensemble de ces services et compétences à la réalisation d'un Bilan Carbone, pour lequel le service petite enfance est appelé à contribuer.

Ces 3 éléments contextuels nous amènent à travailler à la mise en œuvre, d'une part de services exemplaires en matière d'économie d'énergie, et d'autre part à diffuser, sensibiliser et informer des bonnes pratiques auprès des familles, des enfants, et des professionnel-le-s.

Description de l'action – Conditions et modalités de mise en œuvre

Dans un souci de clarté pour les usagers, comme pour les professionnelles, la mesure des impacts, et leur bonne communication est proposée, via la mise en place d'indicateurs, annuels et pluriannuels, aussi bien sur des éléments quantitatifs que qualitatifs.

Il est proposé de coconstruire avec le service petite enfance, les services ressources de l'agglomération et l'association label vie un document technique « Impacts de l'inscription du service dans une démarche de développement durable ».

Partenaires Concernés

Association label vie,
Pôle Développement durable

Modalités de financement

Période de réalisation

2024 à 2027

Éléments de mesure _ indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Création et mise en place de tableau de bord
- Réalisation d'un livrable
- Mise en place de temps de restitution

Indicateurs de résultat :

- Données avec des évolutions positives

Thématique : ENFANCE
Fiche Action n°2.1 : COHERENCE DES DISPOSITIFS Ctg-PeDT-PROJETS PEDAGOGIQUES
Date de démarrage : 2024
Groupe Projet Référent : ENFANCE
Contexte / Enjeux / Objectifs Poursuivis
<p>Dans le contexte d'un territoire vieillissant dont la dynamique démographique est liée à un solde migratoire positif pour un solde naturel négatif, nous faisons le constat que la tension sur la fréquentation des centres de loisirs de Grand Cognac et des gestionnaires associés est relativement déconnectée de l'augmentation du public scolaire dans la même strate d'âge (écoles primaires). Ce qui semble logique puisque les nouvelles familles arrivant sur le territoire bénéficient certainement moins de solidarités familiales que les familles anciennement ancrées dans nos villes et villages. Aussi, Il convient afin d'améliorer la qualité de service aux familles de mieux promouvoir les objectifs éducatifs des centres de loisirs, auprès des publics mais aussi de nos professionnels qui doivent devenir des ambassadeurs des politiques publiques dans le cadre desquelles s'inscrivent leurs missions. Et être garants de la cohérence entre ces politiques et leur activité quotidienne.</p> <p>C'est pourquoi à partir du projet politique de Grand Cognac, et du cadre de référence de la Ctg, nous nous attacherons à mettre en cohérence le PEdT et les différents projets pédagogiques des structures.</p>
Description de l'action – Conditions et modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Des actions auprès des équipes des structures pour le décryptage et l'appropriation du projet politique (distinction de tous les types d'agents : du directeur d'Alsh à l'animateur saisonnier). • Traduction en objectifs opérationnels des intentions politiques et éducatives du PEdT • Adosser les différentes actions des projets pédagogiques à chaque objectif général du PEdT • Des actions de communication auprès des partenaires • Des actions de communication auprès des usagers <p>Décompte des heures enfants consacrées à quelles thématiques</p>
Partenaires Concernés
<ul style="list-style-type: none"> • Les élus de Grand Cognac • Les associations et communes gestionnaires d'Alsh enfance (leurs dirigeants et leurs techniciens) • Les enseignants du 1^{er} degré
Modalités de financement
<p>Contribution du chef de service/chargé de coopération Enfance</p> <p>Contribution du chargé de mission PEdT</p> <p>Contribution du service communication</p>

Période de réalisation

2024 à 2028

Éléments de mesure _ indicateurs

- La référence aux intentions éducatives de Grand Cognac dans les projets pédagogiques des structures est-elle faite ? Avec quelles conséquences sur les activités réalisées ?
- Enquête auprès des partenaires sur leur niveau de connaissance et d'adhésion au projet éducatif politique
- Enquête auprès des usagers (enfants et/ou parents) : les activités auxquelles ils participent sont-elles bien accordées aux intentions des organisateurs ? En ont-ils conscience ?

Thématique : FORMER
Fiche Action n°2.2 : FORMATION DES PERSONNELS
Date de démarrage : 2024
Groupe Projet Référent : Enfance
Contexte / Enjeux / Objectifs Poursuivis
<p>Dans le contexte d'une demande en progression des familles, il convient de favoriser un meilleur encadrement et des activités de qualité afin que les structures dédiées à l'Enfance deviennent un élément d'attractivité du territoire tant pour les familles que pour les professionnels dans le contexte d'une forte tension tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle locale, sur les métiers de l'animation. Pour ce faire, la formation des professionnels fera levier sur la fidélisation des animateurs, et la qualité de prise en charge des enfants.</p> <p>Seulement 4 animateurs⁷ (sur un total de 41 employés de façon permanente par Grand Cognac) ont suivi une formation professionnelle de l'animation (BPJEPS). Les autres sont titulaires d'un CAP AEPE ou du BAFA.</p> <p>Les diplômes professionnels permettant de couvrir le champ de l'animation sont nombreux, mais peu accessibles pour des raisons de volume de formation, de coût et de niveau d'exigence. Le BAFA, diplôme non-professionnel, reste la qualification majoritaire même s'il est reconnu qu'il est peu adapté aux besoins du secteur.</p> <p>Par ailleurs, très peu d'actions courtes de formations continues (1 à 3 jours) sont engagées par les agents</p>
Description de l'action – Conditions et modalités de mise en œuvre
<p>Identifier les besoins de formation</p> <p>Etablir un plan de formation des animateurs, cohérent et en lien avec le plan de formation de la Collectivité (élaboration en 2024)</p>
Partenaires Concernés
<p>SDJES</p> <p>Service des ressources humaines et CNFPT</p> <p>Partenaires du secteur de la formation : Francas, Cemea, Ufcv, Afcot</p>
Modalités de financement
<p>Grand Cognac</p> <p>Caf</p> <p>CNFPT</p> <p>ARS</p>
Période de réalisation
2025-2028

⁷ Questionnaire interne Grand Cognac, juillet 2022

Éléments de mesure _ indicateurs

Indicateur de réalisation : Nombre de journées de formation engagées.

Indicateur d'efficacité : Niveau de satisfaction des agents et de leur hiérarchie.

Nombre d'animateurs bénéficiaires d'une montée en compétences accédant à des responsabilités et compétences supérieures.

Indicateur d'impact : évolution de la satisfaction des familles (Baromètre)

Meilleure qualité des projets pédagogiques.

Thématique : FORMER ET FAIRE RESEAU
Fiche Action n°2.3 : SENSIBILISATION DES PERSONNELS A L'ACCUEIL SOCIAL
Date de démarrage : 2025
Groupe Projet Référent : Enfance
Contexte / Enjeux / Objectifs Poursuivis
<p>Dans les accueils de loisirs, les professionnels (animateurs et/ou directeurs) rencontrent 2 fois par jour un parent ou un proche qui vient volontairement confier l'enfant à la collectivité dans un objectif de garde et/ou de loisirs.</p> <p>Un lien particulier s'établit entre le parent et le professionnel, différent de celui de l'école.</p> <p>En complément de la rencontre physique, les familles peuvent recourir au téléphone ou à Internet pour obtenir des informations.</p> <p>Les Centres de loisirs ne sont pas identifiés comme des lieux d'accueil sociaux car leurs personnels ne sont pas formés et ne sont pas identifiés comme tels et ses publics ne sont pas identifiés comme prioritaires.</p> <p>Pour autant, les liens de proximité qui se créent sont très favorables à un conseil pour toutes les familles qui connaissent des difficultés dans leur accès aux services publics.</p> <p>Or la plupart des acteurs de l'animation ne connaissent pas les services publics de l'action et l'accompagnement sociaux.</p>
Description de l'action – Conditions et modalités de mise en œuvre
<p>Recensement et identification des acteurs de l'action sociale du territoire</p> <p>Organisation de rencontres et d'échanges avec ceux qui présentent intérêt/pertinence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avec les directions des structures et personnels administratifs • Avec les personnels d'animation
Partenaires Concernés
<p>Conseil Départemental Caf Msa CPAM France Travail Mission Locale Maisons France Service Mdp</p>
Modalités de financement
Période de réalisation
2025 pour les personnels de direction
Éléments de mesure _ indicateurs
Evaluation annuelle du nombre et de la nature des contacts entre les personnels des Alsh et les travailleurs sociaux



Thématique : EMPLOI
Fiche Action n°3.4: ATTRACTIVITE DES METIERS DE L'ANIMATION
Date de démarrage : 2025
Groupe Projet Référent : Enfance
Contexte / Enjeux / Objectifs Poursuivis
<p>La crise sanitaire de la Covid-19 a mis en évidence le rôle positif des accueils périscolaires en matière de continuité éducative, ces accueils ayant largement participé à l'effort de la nation notamment pendant les périodes de confinement.</p> <p>Or, depuis plusieurs années, les collectivités manquent cruellement d'animateurs et se trouvent face à des problématiques liées à la fiabilité des agents (assiduité, présence, respect de consignes de base), à l'absentéisme, à l'augmentation des effectifs d'enfants, au respect des quotas personnels qualifiés/non-qualifiés et à l'accompagnement adapté des enfants en situation de handicap.</p> <p>Lancées en novembre 2021, les assises de l'animation débouchent, au plan national, sur un plan⁸ de 25 mesures qu'il serait opportun de mettre en œuvre au niveau local pour favoriser la constitution d'une ressource d'emplois pérenne et adaptée, en particulier les mesures 9 à 12 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un accès facilité des Atsem et AESH aux métiers de l'animation ; • Des emplois à temps plein et des journées de travail continues ; • La rémunération des temps de préparation sans enfants ; • Une meilleure information sur les opportunités d'emploi et de formation
Description de l'action – Conditions et modalités de mise en œuvre
Constitution d'un groupe de travail dédié qui établira les orientations de travail
Partenaires Concernés
Elus Membres de la commission enfance jeunesse Service RH
Modalités de financement
A chiffrer : le surcoût de la rémunération des temps de préparation sans enfants
Période de réalisation
2025-2026

⁸ « Pour un renouveau de l'animation en accueil collectifs de mineurs ». 2022. Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports

Éléments de mesure _ indicateurs

Situation ex-ante : Difficultés de recrutement, nombres de candidatures reçues

Nombre et motivation des départs

Absentéisme (source Bilan social de la CDA)

Indicateur de résultat :

Variation en T+2 de l'absentéisme

Variation en T+2 du "turn-over"

Indicateurs d'impact : valeur des deux indicateurs ci-dessus rendant compte d'une stabilisation des équipes

Niveau de qualification des personnels

Satisfaction des familles (Baromètre)

Contexte / Enjeux / Objectifs Poursuivis

Les accueils de loisirs sont soumis à des variations de demandes au cours des années dont les causes sont multiples. Entre autres :

- L'activité professionnelle du (ou des) parent(s)
- L'organisation de l'activité professionnelle (l'intérim, les RTT, le télétravail)
- L'organisation personnelle et familiale
- La place du conjoint, les familles monoparentales, les résidences alternées
- La présence et la disponibilité des grands-parents ou autres solidarités familiales
- Les tarifs du service
- Les modalités d'accès au service (portail familles, possibilité d'annuler, etc)
- La proximité du service
- L'attrait du service

Malgré une démographie enfantine en large baisse depuis plusieurs années :

- ☞ La demande reste stable et constante pour les périodes de juillet (très forte), de mi-août et de Noël (faibles)
- ☞ Les périodes de petites vacances connaissent une légère hausse des demandes
- ☞ Les accueils du mercredi sont très sollicités et un grand nombre de demandes ne sont pas satisfaites malgré des augmentations significatives de capacité

La mesure de l'offre et de la demande de service peut être analysée dans un grand nombre de dimensions qu'il convient de restreindre aux plus pertinentes

Description de l'action – Conditions et modalités de mise en œuvre

1. Etablissement des critères à mesurer et de la façon de recueillir les données
2. Modalités de recueil des données
3. Modalités d'analyse et de communication des résultats

Partenaires Concernés

Tous les opérateurs d'Alsh du territoire

Caf

Msa

SDJS

Modalités de financement

Chargé de coopération Enfance

Période de réalisation

2024 (création de l'observatoire)

Toute la période de référence de la Ctg

Éléments de mesure _ indicateurs

Mise à jour de l'observatoire :

À chaque période de vacances

En septembre et en janvier de chaque année scolaire pour les mercredis

Thématique : COMMUNIQUER

Fiche Action n°2.6: DEVELOPPEMENT DU PORTAIL FAMILLES

Date de démarrage : 2024

Groupe Projet Référent : Enfance

Contexte / Enjeux / Objectifs Poursuivis

Après avoir harmonisé les règles de fonctionnement de 2019 à 2021, des Centres de Loisirs de Grand-Cognac, un nouveau progiciel métier est mis en service le 01/01/2022 pour ces quatre accueils de loisirs en régie directe communautaire. Il remplace les trois outils informatiques utilisés précédemment. La base de données devient unique ; elle est partagée avec les services de la Petite Enfance et permet une économie de moyens, des pratiques communes et un mode de comparaison et d'analyse simplifié.

En complément, un portail famille est déployé au printemps 2022 qui permet d'effectuer les démarches de communication de documents, d'information et de réservation des mercredis et jours de vacances, de consulter ses factures, etc.

Après 2 ans de fonctionnement, la phase de lancement est achevée qui devra être complétée par des développements supplémentaires pour un meilleur service aux familles

Description de l'action – Conditions et modalités de mise en œuvre

- ☞ Information et formation des familles à l'utilisation du portail
- ☞ Ajustement du règlement intérieur et des organisations internes aux nouvelles fonctionnalités permises par le système
- ☞ Intégration aux logiciels financiers de la Collectivité + interfaçage avec les services de trésorerie pour payer ses factures directement sur le portail familles
- ☞ Utilisation d'API (Application Programming Interface) pour la mise à jour automatisée des tarifs appliqués aux familles
- ☞ Etude technique et juridique sur la faisabilité d'extension du portail familles aux collectivités et associations partenaires (NB : AILAN et ACCOLADE viennent de se doter d'un autre outil plus adapté pour la gestion des EVS)

Partenaires Concernés

Services financiers

Services informatiques

AILAN, ACCOLADE, les communes de Merpins, Val de Cognac et Gensac-la-Pallue

Modalités de financement

Chargé de coopération Enfance

Budget de GC le cas échéant (nouveaux développements du portail)

Caf

Période de réalisation

2024-2026

Éléments de mesure _ indicateurs

Enquête de satisfaction des familles et des gestionnaires

Thématique : ADAPTER LE SERVICE

Fiche Action n°2.7 :SUIVI DES PUBLICS A BESOINS SPECIFIQUES

Date de démarrage : 2024

Groupe Projet Référent : Enfance

Contexte / Enjeux / Objectifs Poursuivis

Les équipes accueillent un nombre toujours plus grand d'enfants dont les besoins sont spécifiques et parfois complexes à prendre en compte :

- Allergies
- Troubles de l'attention, du comportement
- Situation de handicap
- Horaires particuliers
- Régime alimentaire spécifique
- Autres (acquisition de la propreté, etc.)

Le parcours de la prise en charge des publics à besoins spécifique doit être organisé et répondre à une logique identique à tous. Il permettra :

- Une équité de traitement des demandes
- D'objectiver les moyens à engager

Description de l'action – Conditions et modalités de mise en œuvre

Création d'un protocole d'accueil individualisé adaptable à toutes les situations, pour lesquelles l'adaptation du service aura été arbitrée comme pertinente, par les professionnels et les élus, et qui servira de base de référence aux mesures d'indicateurs

Partenaires Concernés

Centre Ressources Handicap
Mdp
Pmi
GIP
Caf
Msa

Commission Enfance Jeunesse

Modalités de financement

Chargé de coopération Enfance

Période de réalisation

2024 à 2026

Éléments de mesure _ indicateurs

Quantification du nombre d'enfants pour lesquels un PAI est établi, pour chacun des motifs

Fréquence des accueils (nombre d'actes annuels en h/e)

Progression de la valeur de ces deux indicateurs en T+2 et annuellement pendant la totalité de la période de référence de la Ctg

Thématique : OBSERVATOIRE

Fiche Action n°2.8 : RECUEIL DE L'EXPRESSION DE L'ATTENTE DES FAMILLES

Date de démarrage : 2024

Groupe Projet Référent : ENFANCE

Contexte / Enjeux / Objectifs Poursuivis

Grand Cognac est compétent depuis 2019 pour les ACM du mercredi et des vacances scolaires. Les équipements préexistants ont été maintenus avec une augmentation de leurs périodes d'ouverture et/ou de leurs capacités d'accueil.

2 équipements nouveaux ont été créés (SALLES D'ANGLES....gestionnaire ACCOLADE /et GENSAC-LA-PALLUE.....gestionnaire la Commune)

Aussi, et alors que la population d'âge scolaire de premier degré est en baisse, les demandes des familles ont augmenté sans que l'on puisse en identifier formellement les raisons, sauf à supposer, de façon empirique, que ce phénomène est lié d'une part à la dynamique économique du territoire et d'autre part à son solde démographique positif lié au solde migratoire et non naturel.

Pour proposer un meilleur service, les besoins et les attentes des familles doivent être mieux connus.

Le recueil et l'analyse prospective des données sur tout le territoire devra fournir de la matière à l'anticipation des besoins en termes de mode d'accueil et de loisirs pour les enfants d'âge scolaire du 1^{er} degré

Description de l'action – Conditions et modalités de mise en œuvre

Préparation d'une enquête aux familles d'enfants concernés

Recueil de données à organiser sur tout le territoire chaque année pour alimenter l'observatoire

Partenaires Concernés

Ecoles

Mairies

Modalités de financement

Chargé de coopération Enfance

Période de réalisation

2024-2028

Éléments de mesure _ indicateurs

Indicateur de réalisation de l'action : volumétrie des résultats recueillis (% de réponses)

Indicateur d'impact : diminution des demandes non satisfaites des familles

Diminution du temps moyen d'un famille sur liste d'attente

Enfance Thématique : FAIRE RESEAU ET COMMUNIQUER**Fiche Action n°2.9 : CULTURE ET PRATIQUE COMMUNE DE L'AGILITE DES ACCUEILS**

Date de démarrage : 2025

Groupe Projet Référent : Enfance

Contexte / Enjeux / Objectifs Poursuivis

Avec le passage de la compétence à l'intercommunalité, en lien avec les cadres de référence constitués par la Ctg, le dispositif GMR et l'actuelle élaboration du PEdT, des pratiques collaboratives et participatives se nouent entre les différents organisateurs de Centres de Loisirs.

Après l'harmonisation des tarifs et des principales modalités d'inscriptions, les passerelles entre les organisations doivent être toutes renforcées pour améliorer la mutualisation de moyens et l'interconnaissance des personnels des organisations voisines.

Pour les enfants et les familles, le passage d'un ACM à l'autre doit être facilité par :

- des procédures simplifiées (transmission de données entre organisateurs)
- des modalités pratiques facilitatrices (organisation de transport collectif, covoiturage, etc.)
- la levée des freins psychologiques

Description de l'action – Conditions et modalités de mise en œuvre

- Organisation de temps de rencontres formels entre responsables
- Favoriser les projets et animations inter-centres
- Mise en œuvre d'actions de communications en direction des familles (Vademecum de la mobilité inter-centres)

Partenaires Concernés

Direction des centres de loisirs de Grand Cognac

Communes associées par convention de gestion

Mairies

Associations Ailan et Accolade

Modalités de financement

Chargé de coopération Enfance

Période de réalisation

2025 à 2027

Éléments de mesure _ indicateurs

Nombre d'enfants ayant fréquenté plusieurs structures

Satisfaction des familles ayant inscrit leurs enfants dans plusieurs structures différentes.

Thématique : AMELIORER LE SERVICE

Fiche Action n°2.10 : ADAPTATION DE LA POLITIQUE TARIFAIRE

Date de démarrage : 2024

Groupe Projet Référent : ENFANCE

Contexte / Enjeux / Objectifs Poursuivis

En 2019, au moment de la prise de compétence par la CDA Grand-Cognac, pour les Centres de loisirs, selon la structure qu'elle fréquentait :

- Une famille avec QF = 500 payait entre 4.80€ et 12.50€ par jour
- Une famille avec QF = 1100 payait entre 8.80 et 15.70 € par jour

Les tarifs variaient selon le QF entre 4.80 € à 18.00 €/jour. Les tranches de QF étaient toutes différentes

La stratégie mise en œuvre pour harmoniser les tarifs a été fixée sur la base des éléments suivants :

- 6 tranches de QF identiques imposées en 2020
- Un lissage progressif des tarifs pendant 4 ans pour converger vers des tarifs unifiés sur tous les sites, atteints au 01/09/2023
- Une aide financière aux associations pour compenser le manque à gagner occasionné par des recettes de familles moindres

Comment faire évoluer ces tarifs ? les tranches de QF sont-elles toujours pertinentes ? Comment la détermination du tarif peut-elle influencer sur l'accès au service ?

Comment déterminer le juste prix d'un service aux familles ? Sa soutenabilité pour les familles en fonction de leur contexte économique et social ?

Quelle(s) stratégie(s) mettre en œuvre pour l'établir ?

Description de l'action – Conditions et modalités de mise en œuvre

Création d'un groupe de travail avec les partenaires pour étude de plusieurs stratégies afin de fournir une aide à la décision.

Les questions porteront sur l'élargissement ou au contraire le resserrement du barème, l'opportunité de privilégier une réflexion en termes de taux d'effort, réflexion conforme aux orientations de la CNAF, et la valeur des prix planchers et plafonds.

Partenaires Concernés

Elus des collectivités et associatifs

Caf

Msa

Responsables d'Alsh

Modalités de financement

Période de réalisation

Fin 2024 à fin 2025

Éléments de mesure _ indicateurs

Indicateur de réalisation : adoption d'une nouvelle grille tarifaire

Indicateur d'impact : évolution de la répartition des différents quotients familiaux dans les statistiques de fréquentation.

Thématique : PROMOTION SANTE ET BIEN-ETRE

Fiche Action n°3.1 : ŒUVRER AU BIEN ETRE DES JEUNES

Date de démarrage : 2024

Groupe Projet Référent : Jeunesse

Contexte / Enjeux / Objectifs Poursuivis

Contexte/Enjeux / Effets recherchés

Le Contexte est celui d'un territoire vieillissant, dont la dynamique démographique est portée par un solde migratoire positif et par une double identité rurale/urbaine avec un quartier QPV à Cognac. Pour autant, les jeunes du territoire y sont très attachés, et se caractérisent par un niveau de formation post-Bac faible pour la France métropolitaine et une mobilité peu importante.

Et comme cela est constaté à l'échelle nationale, les adolescents ont été durement impactés par la récente crise sanitaire, laquelle a eu des conséquences néfastes sur la santé mentale des enfants et des jeunes.

Au regard de ces éléments de contexte, les enjeux afférents à la politique publique de la jeunesse telle que partagée par la collectivité dans le cadre de sa politique d'attractivité, et la Caf dans le cadre de la politique de soutien aux familles seront de contribuer à la qualité de vie des jeunes du territoire et de leurs familles et favoriser l'installation de nouvelles familles

Objectifs :

Œuvrer au bien-être des jeunes

- Incarner un acteur relais de veille sociale préventive auprès des jeunes et de leurs familles

Il s'agit de participer au développement et ou à la restauration du bien être des adolescents s.

Aussi la problématique santé doit faire l'objet d'attentions et d'intentions éducatives particulières. En interne, au sein des équipes éducatives et de manière décloisonnée avec les autres acteurs concernés par la jeunesse afin de s'inscrire dans une démarche préventive globale.

Description de l'action – Conditions et modalités de mise en œuvre

Objectifs opérationnels :

- Prévenir les conduites à risques

☞ Mettre la question de la santé des jeunes au centre des préoccupations des équipes pédagogiques.

☞ Adopter une posture de veille sociale préventive

☞ Développer des espaces et des opportunités de dialogues entre encadrant et jeunes (formels et informels)

☞ Développer des actions favorisant l'estime de soi et la gestion des émotions

- Repérer, accompagner et orienter les jeunes en situation de vulnérabilité

☞ Favoriser l'interconnaissance entre acteurs

- Mise en œuvre d'actions de prévention santé y compris de santé mentale

☞ Former les encadrants au repérage de la souffrance psychologique

☞ Mise en place d'ateliers autour du harcèlement, des réseaux sociaux, de la sexualité, etc...

- Sensibiliser les directeurs de structure à la carte mentale de l'accueil social de premier niveau

Partenaires Concernés	
- Structures jeunesse	- SDEJ
- IREPS	- EN
- INFO 16	- Partenaires médico- sociaux
- Promeneurs du net	
Modalités de financement	
Caf	
Msa	
ARS	
Grand-Cognac (012 formations)	
Chargé de coopération Jeunesse	
Période de réalisation	
2024/2027	
Éléments de mesure _ indicateurs	
Indicateurs de réalisation des actions :	
- Statistiques de fréquentation	
- Extension des partenariats	
Indicateurs de résultats :	
- Données quantitatives et qualitatives partagées	
Mesures d'impact :	
- Baromètre habitant (questionnaires,)	
-Observatoire Ctg	
-Témoignages	

Contexte / Enjeux / Objectifs PoursuivisContexte/Enjeux / Effets recherchés :

Le Contexte est celui d'un territoire vieillissant, dont la dynamique démographique est portée par un solde migratoire positif et par une double identité rurale/urbaine avec un quartier QPV à Cognac. Pour autant, les jeunes du territoire y sont très attachés, et se caractérisent par un niveau de formation post-Bac faible pour la France métropolitaine et une mobilité peu importante.

Au regard de ces éléments de contexte, les enjeux afférents à la politique publique de la jeunesse telle que partagée par la collectivité dans le cadre de sa politique d'attractivité, et la Caf dans le cadre de la politique de soutien aux familles seront de contribuer à la qualité de vie des jeunes du territoire et de leurs familles et ainsi de favoriser l'installation de nouvelles familles.

La recherche de cohérence entre tous les acteurs de la communauté éducative concourt à l'efficacité de l'accompagnement des jeunes mais aussi au soutien des familles, en ceci qu'elle réassure la fonction parentale, qui peut être particulièrement mise à mal dans la période de l'adolescence.

Objectif général :

- **Se donner les moyens d'une ambition de services à « haute valeur ajoutée » éducative**, en maintenant un bon niveau de service par bassin de vie, et en mutualisant les pratiques dans le sens de la recherche d'une cohérence éducative.

- Cette recherche de cohérence devra être l'expression d'un continuum éducatif entre le PEdT en cours d'écriture et la politique éducative de territoire. Elle visera à l'articulation des actions Petite Enfance + Enfance + Jeunesse, sans oublier les enjeux afférents aux liens avec les familles. Et, prendra en référence les axes définis par les acteurs du PEdT en ayant à cœur de maintenir un lien étroit avec l'ensemble de la communauté éducative pour favoriser une meilleure cohérence éducative.

Défaut de niveau de formation

Description de l'action – Conditions et modalités de mise en œuvreObjectifs opérationnels :

- Contribuer à l'attractivité des métiers de la jeunesse en utilisant différents leviers d'actions par exemple :
 - ☞ En favorisant les mobilités internes
 - ☞ En accompagnant et soutenant les jeunes dans leur cursus BAF (accueil en stage, aide administrative ...).
 - ☞ En proposant des animations où les jeunes sont en situation d'encadrement (sessions « Apprentis animateurs »)
- Etablir un plan de formation interne des équipes d'animation pertinent au regard des ambitions du projet éducatif de territoire
- Animer et coordonner un réseau d'acteurs jeunesse du territoire et rechercher les synergies avec le réseau d'acteurs Enfance, le cas échéant.

Partenaires Concernés		
- Structures Pôle enfance jeunesse	- SDEJ	-EN
- INFO 16	- Partenaires médico-sociaux	
- Promeneurs du net		
Modalités de financement		
Grand-Cognac 012 formations		
Chargés de coopération Jeunesse et Enfance		
Chef de projet PEdT		
Période de réalisation		
2024/2027		
Éléments de mesure _ indicateurs		
Indicateurs de réalisation des actions :		
-Statistiques de fréquentation des actions		
-Nombre de formations validées		
-Extension des partenariats		
Indicateurs de résultats :		
-Données quantitatives et qualitatives partagées		
Mesures d'impact :		
-Baromètre habitant (questionnaires,)		
-Observatoire Ctg		
-Témoignages		

ADAPTER LE SERVICE AUX BESOINS DES JEUNES ET FAVORISER LEUR INTEGRATION DANS LEUR TERRITOIRE

Date de démarrage : 2024

Groupe Projet Référent : Jeunesse

Contexte / Enjeux / Objectifs PoursuivisContexte/Enjeux/ Effets recherchés :

Le Contexte est celui d'un territoire vieillissant, dont la dynamique démographique est portée par un solde migratoire positif et par une double identité rurale/urbaine avec un quartier QPV à Cognac. Pour autant, les jeunes du territoire y sont très attachés, et se caractérisent par un niveau de formation postbac faible pour la France métropolitaine et une mobilité peu importante.

Toutefois, les possibilités pour les jeunes d'apprendre, de travailler et de vivre sur ce territoire sont facilitées par une dynamique économique porteuse, et un taux de chômage faible.

Au regard de ces éléments de contexte, les enjeux afférents à la politique publique de la jeunesse telle que partagée par la collectivité dans le cadre de sa politique d'attractivité, et la Caf dans le cadre de la politique de soutien aux familles seront de contribuer à la qualité de vie des jeunes du territoire, et de faire levier sur les activités de loisirs des jeunes pour favoriser leur intégration professionnelle, sociale et citoyenne.

Objectifs :

Adapter le service aux besoins des jeunes et favoriser l'intégration des jeunes dans leur territoire pour en devenir des acteurs à part entière, aujourd'hui et demain dans la construction de leur parcours d'adultes.

Description de l'action – Conditions et modalités de mise en œuvreObjectifs opérationnels :

- Développer des alternatives aux problèmes de mobilité

☞ Actions décentralisées : sur le mode de « l'aller vers » à la fois en environnement urbain et rural.

☞ Proposer des animations permettant aux jeunes de s'ouvrir sur leur environnement, les amener à aller vers l'autre ou vers un ailleurs. (Ex : sorties sur le territoire, découverte du patrimoine, organisation de séjours)

☞ Mener des projets ou des activités en lien avec les ressources du territoire (projets partagés avec certains de ces acteurs)

- Créer les conditions d'expression des attentes des jeunes pour favoriser leur capacité à agir (implication des jeunes dans la programmation des activités, bilans partagés, réalisation de questionnaires)

- Favoriser la prise d'initiatives des jeunes en faveur des dynamiques globales du territoire et/ou d'actions de solidarité (ex : partenariat des jeunes avec les associations locales sur des actions solidaires ou caritatives comme le Téléthon, actions du Cep'âge, etc ..., matérialisation de plages d'accueil dédiées aux échanges ayant pour finalité l'émergence des projets des jeunes et l'accompagnement de ces projets par les professionnels)

Partenaires Concernés	
- Structures jeunesse	- SDEJ
- EN	- Pôle économie Grand Cognac
- INFO 16	- Partenaires médico-sociaux
- Tissu associatif	- Conservatoire
- Mission locale	
Modalités de financement	
Chargé de coopération Jeunesse	
Implication des animateurs des EJ dans sorties et Hors les murs	
Financement des transports (GC)	
Période de réalisation	
2024/2027	
Éléments de mesure _ indicateurs	
Indicateurs de réalisation des actions :	
- Statistiques de fréquentation (nombres de jeunes accompagnés)	
- Diversification des partenariats	
- Nombre de projets partenariaux	
Mesures d'impact :	
- Baromètre habitant (questionnaires aux familles/ aux entreprises/aux associations partenaires)	
- Observatoire Ctg	
-Témoignages	

Thématique : LIEN SOCIAL ET MOBILITE		
Fiche Action n°3.4 :		
PARTICIPER A L'INSERTION SOCIALE ET ECONOMIQUE DES JEUNES		
Date de démarrage : 2024		
Groupe Projet Référent : Jeunesse		
Contexte / Enjeux / Objectifs Poursuivis		
<p><u>Contexte/Enjeux/ Effets recherchés :</u></p> <p>Le Contexte est celui d'un territoire vieillissant, dont la dynamique démographique est portée par un solde migratoire positif et par une double identité rurale/urbaine avec un quartier QPV à Cognac. Pour autant, les jeunes du territoire y sont très attachés, et se caractérisent par un niveau de formation post-Bac faible pour la France métropolitaine et une mobilité peu importante.</p> <p>Toutefois, les possibilités pour les jeunes d'apprendre, de travailler et de vivre sur ce territoire sont facilitées par une dynamique économique porteuse, et un taux de chômage faible.</p> <p>Au regard de ces éléments de contexte, les enjeux afférents à la politique publique de la jeunesse telle que partagée par la collectivité dans le cadre de sa politique d'attractivité, et la Caf dans le cadre de la politique de soutien aux familles seront de contribuer à la qualité de vie des jeunes du territoire, et de faire levier sur les activités de loisirs des jeunes pour favoriser leur intégration professionnelle, sociale et citoyenne</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <p>Participer à l'insertion sociale et économique des jeunes</p>		
Description de l'action – Conditions et modalités de mise en œuvre		
<p><u>Objectifs opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à la valorisation des métiers / filières d'emploi du territoire <ul style="list-style-type: none"> ☞ Visites d'entreprises, actions rallye des pépites, actions partenariales avec le CFA, - Accompagnement à la recherche de stages ou d'emplois saisonniers par les Espaces Jeunes 		
Partenaires Concernés		
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> - Structures jeunesse - EN - INFO 16 - Promeneurs du net - Mission locale </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> - SDEJ - Pôle économie Grand Cognac - Partenaires médico-sociaux - CFA / chambre des métiers - MFR </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> - Structures jeunesse - EN - INFO 16 - Promeneurs du net - Mission locale 	<ul style="list-style-type: none"> - SDEJ - Pôle économie Grand Cognac - Partenaires médico-sociaux - CFA / chambre des métiers - MFR
<ul style="list-style-type: none"> - Structures jeunesse - EN - INFO 16 - Promeneurs du net - Mission locale 	<ul style="list-style-type: none"> - SDEJ - Pôle économie Grand Cognac - Partenaires médico-sociaux - CFA / chambre des métiers - MFR 	
Modalités de financement		
<p>Chargé de coopération Jeunesse</p> <p>Fonctionnement EJ (Grand Cognac)</p>		

Période de réalisation

2024/2027

Éléments de mesure _ indicateurs

- Indicateurs de réalisation des actions :

Statistiques de fréquentation (nombres de jeunes accompagnés)

Extension des partenariats

- Mesures d'impact :

Baromètre habitant (questionnaires aux familles/ aux entreprises/aux associations partenaires)

Observatoire Ctg

Témoignages

PROMOUVOIR UNE CULTURE D'EXEMPLARITE EN MATIERE DE DEVELOPEMENT DURABLE

Date de démarrage : 2024

Groupe Projet Référent : Jeunesse

Contexte / Enjeux / Objectifs Poursuivis

Contexte/Enjeux/ Effets recherchés :

Le Contexte est celui d'un territoire vieillissant, dont la dynamique démographique est portée par un solde migratoire positif et par une double identité rurale/urbaine avec un quartier QPV à Cognac. Pour autant, les jeunes du territoire y sont très attachés, et se caractérisent par un niveau de formation post-Bac faible pour la France métropolitaine et une mobilité peu importante.

Toutefois, les possibilités pour les jeunes d'apprendre, de travailler et de vivre sur ce territoire sont facilitées par une dynamique économique porteuse, et un taux de chômage faible.

Au regard de ces éléments de contexte, les enjeux afférents à la politique publique de la jeunesse telle que partagée par la collectivité dans le cadre de sa politique d'attractivité, et la Caf dans le cadre de la politique de soutien aux familles seront de contribuer à la qualité de vie des jeunes du territoire, et de faire levier sur les activités de loisirs des jeunes pour favoriser leur intégration professionnelle, sociale et citoyenne.

A ce titre, la sensibilisation aux enjeux du développement durable est un élément important de la constitution d'une conscience civique et de la capacité à devenir un acteur de la transformation écologique.

Objectifs : accompagner l'émergence de jeunes citoyens susceptibles de devenir des acteurs de la transition écologique du territoire

Promouvoir une culture d'exemplarité en matière de développement durable et participer, par le biais des accueils, à la diffusion de bonnes pratiques écologiques :

- Développer des outils de sensibilisation des bonnes pratiques écologiques auprès des publics accueillis
- Permettre aux jeunes de prendre des initiatives éco responsables

Description de l'action – Conditions et modalités de mise en œuvre

Objectifs opérationnels :

- Réalisation d'un bilan carbone structures (cf. pole DD) : implication des jeunes dans le recueil et l'analyse des données de consommation de la structure (fluides, énergie, consommations diverses, production de déchets.

- Développer ou conforter les démarches éco responsables engagées, par les structures jeunesse, avec la contribution des jeunes : rationalisation des déplacements, tri et réduction des déchets, achats responsables, ateliers de fabrication de produits faits maison, création et entretien d'un potager, ateliers divers en lien avec les associations locales dédiées à la promotion de l'environnement,

- Mise en œuvre d'actions à destination des jeunes et des familles : ex apéros 0 déchet, restos « parents » promouvant les circuits courts et les produits de saison, ateliers ados/parents autour de la fabrication de produits d'hygiène et de cosmétique faits maison, etc.....

Partenaires Concernés
<ul style="list-style-type: none"> - Structures jeunesse - Pôle développement durable Grand Cognac - Calitorama - INFO 16 - Associations locales dédiées à la protection de l'environnement
Modalités de financement
<p>Chargé de coopération Jeunesse</p> <p>Dépenses de fonctionnement EJ</p> <p>Autres à voir en fonction dimensionnement des projets</p>
Période de réalisation
Éléments de mesure _ indicateurs
<p>- Indicateurs de réalisation :</p> <p>Nombre de projets ou d'actions menées ou soutenues en lien avec la thématique.</p> <p>-Indicateur de résultat :</p> <p>Evolution de la consommation énergétique au sein des espaces jeunes : reporting interne à Grand Cognac</p> <p>-indicateur d'impact</p> <p>Connaissance et appropriation de la démarche par les familles (questionnaire/Baromètre Habitants)</p>

Contexte / Enjeux / Objectifs Poursuivis

L'investissement conjoint de l'Agglomération de Grand Cognac et de la Caf de la Charente au travers de la création d'une poste de chargé de coopération Ctg parentalité dès 2021 n'a pas permis, à ce jour, d'engager d'action structurante, ni de coordination territoriale des acteurs du champ thématique, faute d'ingénierie (turn-over au poste, inadéquation des compétences aux exigences du poste.)

Au moment du renouvellement de la convention territoriale globale 2024-2028, l'Agglomération et la Caf ne peuvent se projeter sur un plan d'action opérationnel sans un appui diagnostic. Aussi, l'Agglomération et la Caf ont convenu de confier la démarche diagnostic à un cabinet d'étude.

L'enjeu est double, il s'agira, à la fois d'acquérir une meilleure connaissance des besoins en matière de soutien à la fonction parentale sur le territoire mais aussi de s'appuyer sur le acquis de l'étude pour adapter le périmètre et le contenu de la mission du chargé de coopération parentalité.

L'étude confiée sera à la fois exploratoire, avec pour objectif d'investiguer largement les besoins des familles (cf. enquête au familles TMO Grand Angoulême 2013) ainsi que le besoin des acteurs locaux au sens large (hôpital, Pmi, EN...) et sera aussi nécessairement opérationnelle, en investiguant la pertinence d'actions précises.

Compte tenu de l'enjeu démographique pour le territoire, l'étude devra permettre de mieux appréhender la perspective d'installation de nouvelles familles militaires avec enfants (base aérienne Châteaubernard).

Au regard des réflexions engagées dans le cadre du nouveau projet d'agrément Laep 2025-2028, nous souhaitons étudier la perspective d'un accueil concomitant de type animation de loisirs / Laep afin de mieux accueillir les aînés des fratries participantes.

Enfin, deux thématiques du champ du soutien à la fonction parentale seront plus particulièrement investigués, celui de la périnatalité d'une part ; il s'agira d'apprécier la pertinence de développements de projets innovants, du type maison des 1 000 premiers jours, sur le territoire ; et de la monoparentalité d'autre part, considérant les éléments de diagnostic, la création d'un service « Passage de bras » localisé sur la ville de Cognac sera également étudiée.

Description de l'action – Conditions et modalités de mise en œuvre

L'écriture du cahier des charges devra être finalisée au second semestre 2024 pour permettre le lancement de l'étude à horizon septembre 2024 et une présentation des résultats des investigations en mars 2025.

- L'étude portera sur le champ de compétence de la collectivité et concernera des familles avec enfant à charge âgés de 0 à 17 ans.
- Un groupe de travail élargi sera constitué afin de partager l'ensemble de la démarche.
- Le pilotage de l'étude sera confié à l'Agglomération de Grand Cognac avec l'appui de la Caisse d'allocations familiales.

Partenaires Concernés
Agglomération du Grand Cognac Ville de Cognac Caf de la Charente Conseil départemental de la Charente Msa Éducation nationale Hôpital de Grand Cognac
Modalités de co-financement
A définir avec l'ensemble des partenaires impliqués
Période de réalisation
Septembre 2024 – Mars 2025